Supplément à la « Vie Spirituelle »

Janvier 1926

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Contribution à l'histoire du procès d'Eckhart [1]

La première défense de Maître Eckhart (Suite)

Réfutation des articles extraits des sermons

Il faudrait suivre pas à pas Maître Eckhart dans sa défense, analyser chacune de ses réponses, en examiner la justesse doctrinale. Mais pareille étude serait en marge du but que nous nous sommes proposé et dépasserait le cadre de ce travail. Nous nous bornerons comme auparavant à quelques remarques générales, nous arrêtant un peu plus spécialement aux articles que le Souverain Pontife conservera dans sa condamnation officielle de 1329.

Dans la défense de la doctrine contenue dans ses sermons, Maître Eckhart suit l'ordre de l'accusation. Ses juges, Maître Régnier et Pierre de Estate, lui reprochaient d'avoir enseigné en chaire cette doctrine : l'homme qui demeure dans l'union et la connaissance de Dieu ne devient rien autre que Dieu. Le texte allemand de cette proposition se trouvait en 1326 dans le sermon *Qui audit me, non confundetur*, on le lit encore dans la rédaction actuelle (2). Dans

(1) Voir *Vie Spirituelle*, 1924, supplément, p. [93-119], [164-183], 1925, p. [149-187].

(2) Voir éd. de Bâle, 1521, fol. ccaxiii^{r-t}; éd. Pfeiffer, p. 310. Voir aussi *Vie Spirituelle*, 1924, supplément, p. [175]. Il est à remarquer

sa défense, Maître Eckhart récuse cette doctrine avec insistance : *Hoc dico esse falsum omnino nec hoc dixi, nec sensi, nec scripsi, nec predicavi; et est erroneum et hereticum si temere defendatur sine quo nullus error heresis est* (1). Et voilà Maître Eckhart qui rappelle à ses juges les conditions *sine qua non* fixées par saint Augustin, pour être dénommé hérétique. Nous aurons l'occasion de remarquer à maintes reprises que l'accusé insiste sur des considérations latérales, passant au contraire très vite sur ce qui constitue le fond même de l'accusation. Dans le cas présent, on saisit un raisonnement sous-jacent, dont la trame me paraît même assez visible. Vous voulez, semble-t-il dire à ses juges, me classer parmi les hérétiques, en prenant comme objet des propositions extraites de mes sermons. Mais cela ne vous suffit pas d'avoir *un* texte ou *une* parole. On peut enseigner n'importe quelle doctrine, prononcer n'importe quel discours. Si on ne les maintient pas, si on ne les confirme pas d'une façon explicite, on n'est pas hérétique. Et c'est ce que je fais. Je renie la doctrine que vous m'incriminez. Par conséquent, même si je l'ai enseignée, je ne mérite point d'être traité en hérétique. D'après Eckhart on peut tout dire, même les choses les plus fausses et les plus insensées; si on ne les *redit* pas, on n'est pas hérétique (2). Avec pareil jeu, la défense devenait aisée, appa-

que dans la seconde liste de 1326, que nous allons étudier, cette proposition : *Iste homo stat in dei amore*, ne s'y retrouve plus. Le sermon *Qui audit me, non confundetur*, avait cependant fourni six articles aux rédacteurs de cette seconde liste. C'est déjà, là, un indice que ces rédacteurs sont différents de ceux de la première liste.

(1) Daniels, p. 13, 18.

(2) Daniels, p. 13-14 : « Et est erroneum et hereticum si temere defendatur sine quo nullus error heresis est... » Puis viennent les paroles de S. Augustin qu'Eckhart cite d'après le Décret de Gratien, comme le fait remarquer Daniels, p. 13, n° 2. — Voir aussi ce que maître Eckhart a déjà dit plus haut : « Qui ex simplicitate crederet, diceret et scriberet aliquid increatum in anima ut partem anime, non esset hereticus nec dampnaretur, etc., dico quod verum est. Sola enim pertinax adhesio erronei hereticum facit. » Daniels, p. 8, 5.

remment; et les juges n'auraient eu qu'à s'incliner à chaque fois que l'accusé se dégagerait par de semblables raisons.

Pour ce qui regarde la génération du Fils en nous, dont nous avons parlé longuement plus haut (1), le maître s'en explique ainsi : Dieu est indivisible; quand il se trouve dans un être, il y est par conséquent avec son indivisibilité, c'est-à-dire tout entier. Or l'essence de Dieu le Père est précisément d'être père, c'est-à-dire engendrante. Donc partout où se trouve Dieu, se trouve aussi le Fils. Or, Dieu est en moi; par conséquent il engendre en moi son Fils, non pas un fils, mais son fils; car la nature de Dieu est indivisible. Engendrant — que ce soit dans son éternité ou en nous —, il ne peut engendrer qu'un fils, un seul. En définitive, il nous engendre fils (2). D'ailleurs pourquoi sommes-nous désignés par saint Paul comme les héritiers de Dieu? L'héritage suit la parenté, dans le cas présent, la filiation. Seul le fils de Dieu peut être héritier du Père. Si nous sommes vraiment les héritiers de Dieu, ce ne peut être par conséquent que comme fils *unique* de Dieu. Si nous n'étions que *les* fils de Dieu, nous n'aurions pas droit à l'héritage. Il y aurait disparité entre Dieu et nous, comme entre l'unité et la multiplicité. Tel était l'enseignement primitif d'Eckhart dans son sermon *Justi autem in perpetuum vivent* (3). Tout en le maintenant, il l'atténue et le corrige

(1) Voir *Vie Spirituelle*, 1924, Supplément, p. [174] et sq.

(2) Daniels, p. 14 : « Quantum vero ad alia que in eodem articulo primo ponuntur, sciendum primo quod procul dubio deus et ipse unus, quia non est alius, est in quolibet ente per potentiam, presentiam et essentiam indivisus, pater ingenitus et filius genitus. Pater enim non est pater nisi generans et ingenitus, nec filius est filius nisi genitus et ipse unicus utpote deus : unde ubicumque deus est pater est et generans unigenitus est, et ubicumque deus est, et filius genitus est. Unde cum in me est deus, utique in me generat filium deus pater et in me est ipse filius genitus, unus, indivisus, cum non sit alius filius indivisus nisi unus et ipse deus. »

(3) Daniels, p. 31, 4 : « Primus articulus est : pater generat filium suum in me et ego sum ibi idem filius et non alius. Per hoc quod

dans sa défense, en affirmant que le Christ seul est véritablement fils et hérétier de Dieu (1).

Une fois de plus, remarquons que Maître Eckhart est essentiellement dialecticien (2) ; il raisonne sans cesse d'après des principes abstraits, sans en chercher le raccord

filii sumus non sumus heredes, sed per hoc quod *filius* sumus, per hoc sumus heredes. » Cette considération ne figure plus dans la rédaction actuelle du sermon *Justi autem in perpetuum vivent*, reproduit dans l'édition de Bâle des sermons de Tauler, fol. 304[r] ; et Pfeiffer, t. II, p. 202.

(1) Daniels, p. 14, 21 : « Secundo sciendum quod in divinis est proprie filius et ipse unicus ut dictum est. Et ipse *unigenitus in sinu*, id est in intimis *patris*, Joh. I, 18. Ipse *ymago dei invisibilis primogenitus omnis creature*, Col. I, 15. Verbum in principio et deus, Joh. I, 1. Et quia ipse filius proprie, propter hoc proprie et heres, Gal. IV, 30. Hinc est quod nemo alius preter ipsum est heres nisi per ipsum et in illo membrum ipsius per gratiam et caritatem sit, nec filius. Unde quantumcumque sumus filii non sumus heredes, quia nec filii, nisi in quantum per filiationem in nobis conformamur illi unigenito et primo genito ut imperfectum perfecto secundum primo, membrum capiti, propter quod et primogenitus dictus est. Unde signanter cum dixisset Apostolus : *si filii et heredes*, adjunxit : *heredes quidem dei, coheredes autem Christi*, Rom. VIII, 17. »

(2) C'est en partie de ce point de vue — et il est essentiel — qu'il faut apprécier les conclusions d'Eckhart. Nous sommes loin d'un Eckhart purement mystique, sentimental. De plus en plus la véritable physionomie du maître se dégage. Nous l'avons vu mêlé aux querelles doctrinales de son temps, tout imprégné de la mentalité scolastique. Non seulement, c'est un homme d'école dans ses écrits latins, mais, comme nous l'indiquerons plus loin, dans ses sermons allemands. En lisant Eckhart, ce n'est pas à Bouddha que la saine critique est ramenée, mais au milieu universitaire de Paris, au début du XIV[e] siècle. Sa tournure d'esprit le rattache au courant dialectique, comme nous l'avons déjà souligné plusieurs fois. Cette idée d'un Eckhart essentiellement dialecticien a déjà trouvé quelque écho chez les Allemands. J. Zahn, dont tout le monde connaît les travaux sur la mystique, *Einführung in die christliche Mystik*, Paderborn, Schöningh, 1918, 2[e] éd., semble bien s'y rattacher. Rendant compte de l'édition de Daniels, il écrit dans la *Theologische Revue*, n° 10/11, col. 388 : « ... dass seine Denkweise von Unstimmigkeiten und dialektischen Künsteleien nicht freizusprechen ist. » Des tentatives comme celle de Pahncke, et celle moins sérieuse de Lehmann, sont destinées à échouer devant l'examen objectif des textes.

avec la réalité. Ce n'est pas un théologien, à proprement parler ; c'est un dialecticien. Il ne réagit pas, comme on l'a dit tant de fois, contre le nominalisme qui envahit déjà la pensée de l'époque ; il en est, au contraire, une illustration frappante. Le problème de l'un et du multiple, qui est continuellement sous-jacent dans ses élucubrations, n'est point pour lui un problème de métaphysique, mais de syllogistique.

C'est cet esprit de dialectique qui avait encore amené Maître Eckhart à formuler cette conclusion : *Pater generat me filium suum et eundem filium sive omni distinctione* (1). Dans sa première défense, l'accusé reconnaît qu'à première vue cette doctrine paraît erronée. Mais à y regarder de près, s'empresse-t-il d'ajouter, elle est vraie, conforme à l'enseignement chrétien authentique. Dieu est indivisible. Son action, par conséquent, est une et indivisible. L'action propre du Père est d'engendrer ; le Père ne peut engendrer, par conséquent, qu'un fils. Si l'on admet que le Père nous a engendrés, il faut donc admettre aussi qu'il n'a pu nous engendrer que comme fils unique. Essence unique, action unique, filiation unique : tels sont les trois stades de l'argumentation d'Eckhart. Pas de distinction de nature entre le Fils et Dieu ; pas de distinction entre le Fils se trouvant en moi et en n'importe quel homme ; pas de distinction entre lui et moi. Il est partout et en chaque être, en tant qu'il est Dieu, qu'il possède la nature divine. Et il faut aller jusqu'au bout de ce processus logique, si l'on veut comprendre la doctrine d'Eckhart sur l'adoption divine (2). « *Hanc puto esse veram et sanam fidem christianam*,

(1) DANIELS, p. 31, 12.

(2) DANIELS, p. 15, 8 : « Quod autem infra eodem articulo dicitur quod deus generat me suum filium sine omni distinctione male sonat primo aspectu. Verum est tamen quia filius in me genitus ipse est filius sine omni distinctione nature cum patre, ipse unus, sine omni distinctione indistinctus, non alius in me et alius in alio homine. Item indistinctus a me et indivisus sive non separatus, quasi non sit in me; ipse enim in omnibus et ubique est utpote deus. » Cette

et hoc est dare honorem deo et filio ejus unico per quem pater regeneravit et sua ineffabili caritate in filios adoptavit (1). » Et, ce qui est bien fait pour nous étonner, Maître Eckhart ajoute : « *Praedictis consonant que dicit Sanctus Thomas 1ª 2ªe, questione 108, art. 1°.* » Cet article, comme on s'en doute bien, ne justifie nullement les élucubrations d'Eckhart (2). Il ne se rattache qu'à sa dernière considération, et continue, pour ainsi dire, la pensée relative à la bonté de Dieu dans l'œuvre rédemptrice. Nous voyons là un stratagème raisonné et voulu, employé par Maître Eckhart. Il saisit la moindre occasion pour amener une citation soit de l'Écriture sainte, soit des Pères, soit de saint Thomas ou de saint Augustin; il s'y réfugie, croyant vraisemblablement, par ces considérations, couvrir l'ensemble de la proposition incriminée. Nous allons nous en rendre compte à maintes reprises. Mais évidemment pareil stratagème ne pouvait échapper aux juges; et malgré l'allégation de l'autorité de saint Thomas, cette proposition *Deus generat me filium suum sine omni distinctione* fut maintenue dans le catalogue de 1329.

Le sermon *Justi autem in perpetuum vivent*, qui avait fourni la première, deuxième et quatrième proposition du premier article incriminé par les juges Maître Reynier et Pierre de Estate, contenait aussi une comparaison formulée en ces termes :

réponse est bâtie sur une équivoque entre la nature divine et la personne du Fils.

(1) Daniels, p. 15, 15.

(2) Cet article porte sur cette question : « *Utrum lex nova aliquos exteriores actus debeat praecipere vel prohibere.* » C'est par le début du corps de l'article qu'on peut rattacher la doctrine de saint Thomas à la dernière considération de maître Eckhart : « Respondeo dicendum quod principalitas legis novae est gratia Spiritus Sancti, quae manifestatur in fide per dilectionem operante : hanc autem gratiam consequuntur homines per Dei Filium hominem factum, cujus humanitatem Deus replevit gratia, et exinde est ad nos derivata. »

Nos transformamur et convertimur in deum totaliter eodem modo quo in sacramento panis convertitur in corpus Christi. Quicumque sint multi panes tamen non fit nisi unum corpus omnium. Quidquid convertitur in aliud fit unum cum eo. Sic ego convertor quod ipse operatur me suum esse unum non simile.

Daniels, p. 31, 14-19.

Es spricht Paulus : wir werdent allzemal gestransformiert in got und verwandelt.

Merck ein gleichniss. Zü gleicherwiss als an dem sacrament verwandelt wirdt das brot in unsers herren fronleychnam, wie vil der brot were, so würde doch nitt me dann ein leichnam. Zu gleicher weiss werent alle die bröter verwandelt in meynen vinger, so würde doch nüt wann ein vinger. Mer würde mein vinger gewandelt in das brot, so wer diss als vil als yhens. Wann was in das ander verwandelt wirdt, das wirdt ein mit im. Also wirdt ich gewandelt in in, dass er wircket mich sein wesen ein, und gleich.

Éd. B., fol. 305 r-l.
Éd. Pf., p. 205, 19.

Cet article de l'accusation de 1326 vise bien le passage du sermon *Justi autem*. L'introduction : *Es spricht Paulus*, a été supprimée. La comparaison se développe dans le même sens, dans l'un et l'autre texte. J'attirerai seulement l'attention sur une particularité de la fin de ces textes. Les accusateurs de Cologne ont lu : *Sic ego convertor quod ipse operatur me suum esse unum*, NON SIMILE. L'allemand dit : *Also wirdt ich gewandelt in in, dass er wircket mich sein wesen ein*, UND GLEICH. Il y a eu confusion entre UNN *gleich*, NON *simile*, et UND *gleich*, ET *simile*. Si on examine le mouvement de la pensée, la confusion ne me paraît pas du côté du texte latin. C'est la lecture *non simile* qui est exacte ; puisque similitude suppose pluralité et que, dans le cas présent, il s'agit non point de pluralité, mais d'une union entre Dieu et nous, qui va jusqu'à l'unité et au changement substantiel pareil à celui qui a lieu dans la transsubtantiation. Dans sa défense, Maître Eckhart reconnaît que cette

doctrine est erronée. Tant qu'à la comparaison de la transsubstantiation, il essaie de l'expliquer. Dans son sermon, il avait insisté sur la réduction du multiple à l'Un, par une conversion substantielle. Dans sa justication devant ses juges, il essaie de faire dévier ce sens : la multiplicité des pains posés sur les autels, dit-il, gardent leurs accidents particuliers; ces pains demeurent par conséquent distincts. De même notre union à Dieu, au Christ, laisse subsister la distinction des êtres humains. De plus, la transformation dont Eckhart avait parlé primitivement, devient simplement une union semblable à l'union des différents membres à la tête (1). Pareille explication est évidemment un recul (2). En chaire, Eckhart s'était laissé séduire par le jeu de son imagination, l'éclat de sa propre parole, et par l'emportement de la conviction propre à ce genre d'exercices. Aujourd'hui placé dans un cadre différent, n'étant plus soulevée par l'excitation de son discours, seul devant une formule qu'on lui présente et qu'on discute, Eckhart s'aperçoit de l'exagération de sa doctrine. Il cherche à donner à ses paroles un sens acceptable, reculant sans en avoir l'air, mêlant à ses explications des textes de l'Écriture ou de docteurs par où il cherche à s'échapper, et qui en réalité ne prouvent rien. Tout cela constitue pour

(1) Daniels, p. 15, 20 : « Quod autem sequitur ultimo in eodem articulo : transformamur et convertimur in deum, error est. Homo enim sanctus sive bonus quicunque non fit ipse Christus nec primogenitus, nec per ipsum salvantur alii nec est ymago dei, filius dei unigenitus, sed est ad ymaginem dei, membrum ipsius qui vere et perfecte filius et primogenitus et heres, nos autem coheredes, ut dictum est et hoc sibi vult similitudo que inducitur. Sicut enim panes multi in diversis altaribus convertuntur in ipsum verum unicum corpus Christi conceptum et natum de virgine, passum sub Pilato, remanentibus tamen accidentibus singulorum, sic mens nostra per gratiam adoptionis et nos unimur vero filio dei, membra unius capitis ecclesie qui est Christus. »

(2) Cette formule dont nous parlons : « Nos transformamur et convertimur in deum totaliter, etc. », est maintenue dans le catalogue de 1329, n° 10. Remarquons que cette rédaction dit aussi *esse unum non simile*. C'est par la suite qu'on a confondu *unngleich* et *unnd gleich*.

le moins un indice que les doctrines incriminées avaient été réellement prêchées par l'accusé. La psychologie devient, ici, science auxiliaire de la philologie.

Dans le sermon *Elisabeth impletum est tempus pariendi*, qui offrait tant de prise aux accusateurs, et que l'historien des doctrines eckhartiennes aurait à étudier d'une façon tout à fait spéciale, Eckhart avait enseigné « qu'il y a dans l'âme une partie incréée; et si l'âme tout entière ressemblait à cette partie, elle serait tout entière incréée et incréable (1) ». Cette doctrine se retrouve souvent dans les œuvres de Maître Eckhart. A la défense, il déclare que pareil enseignement est faux et erroné. De plus, il affirme qu'il n'a point prononcé semblables paroles. Mais voulant mettre en relief la bonté de Dieu et son amour pour l'homme, il aurait dit seulement que Dieu a fait l'homme à son image, et qu'il l'a enrichi de dons ayant avec les siens quelque ressemblance. Il l'aurait créé intelligence, comme lui-même est intelligence; mais l'intellect de Dieu est sans mélange, incréé, n'ayant rien de commun avec les autres intellects (2).

Ces réponses de Maître Eckhart sont à la fois déroutantes et instructives. Oui ou non, a-t-il enseigné dans ses

(1) DANIELS, p. 32, n° 6 et 7. Cette proposition avait été extraite du sermon *Elisabeth impletum est tempus pariendi*; voir DANIELS, p. 37, n. 8; on la lisait aussi dans un sermon *Vidi super montem Syon agnum stantem*; *ibid.*, p. 36, n. 3.

(2) IBID., p. 17, 7 : « Ad sextum cum dicitur : una virtus est in anima, si anima esset talis, ipsa esset increata et increabilis, falsum est et error. Nam, sicut dicit alius articulus, supreme potentie anime sunt create in anima et cum anima. Preterea, hoc non dixi, sed commendando dei bonitatem et amorem suum ad hominem dixi *quod creavit deus de terra* hominem ad *ymaginem suam et secundum se vestivit eum virtute*, Eccli. XVII, 1-2, ut esset intellectus sicut ipse deus intellectus est, qui utique intellectus purus est, increatus, nulli nichil habens commune. Filium quidem suum unigenitum quem generat, qui est ymago, vestivit secundum se ipsum ut esset increatus, immensus, qualis et pater; hominem autem utpote creatum fecit ad ymaginem, non ymaginem, et vestivit non se ipso sed secundum se ipsum. »

sermons les doctrines qu'on lui reproche? Si oui, il commet un mensonge quand il dit et répète : *hoc non dixi.* Si non, les juges de Cologne auraient donc agi à la légère, et, ce qui est plus grave encore, la curie pontificale, qui maintient encore cette formule dans sa liste de 1329 : *aliquid est in anima, quod est increatum et increabile, et hoc est intellectus.* Cette dernière hypothèse paraît invraisemblable; il s'agissait d'une affaire trop grave pour que les juges qui en étaient chargés ne se soient assurés avec grand soin du bien fondé de leur accusation; de plus, ces doctrines incriminées se retrouvent, du moins un certain nombre, dans plusieurs œuvres de Maître Eckhart qu'on reconnaît comme authentiques et dans lesquelles on expliquerait mal la présence de pareilles formules, si ces dernières n'exprimaient point la véritable pensée du Maître; de plus, on s'est ingénié, en plusieurs cas, dans celui dont nous parlons en particulier, à faire disparaître l'article erroné; mais on a procédé maladroitement : on a pensé uniquement au sermon dont on avait extrait immédiatement la formule condamnée, sans même songer qu'elle se retrouvait dans d'autres sermons. Toutes ces remarques, jointes à celles que nous avons faites sur la mentalité de Maître Eckhart, sur le caractère de la reportation, créent en moi la conviction que ces textes, reniés comme siens par l'accusé, sont néanmoins authentiques. Chez ces hommes imprécis, emportés par leur conviction, peu habitués à contrôler leurs paroles d'après une règle fixe, il y a des sincérités successives, qui s'annulent réciproquement. On reniera avec la même conviction ce qu'on aura enseigné peu de jours auparavant. On n'a même pas le soupçon qu'il y a là pour le moins apparence de contradiction, et qu'on pourrait interpréter l'une ou l'autre de ces convictions successives comme une atteinte à la vérité. Un philologue qui s'autoriserait, sans plus, du « *hoc non dixi* » de Maître Eckhart pour rejeter l'authenticité de l'œuvre en question, serait, à mon avis, dans l'erreur, et de même, l'historien qui, sous la sécheresse des textes, ne

parviendrait point à reconstituer — mais cela d'une façon positive — la psychologie de cette nature fluente et vague.

La réponse que nous étudions est intéressante à d'autres points de vue. Elle nous indique une fois de plus que l'esprit de Maître Eckhart, pourtant formé à l'Université de Paris, manque de vigueur, de cette vigueur qui confine à la rigueur, et qui s'exprime en formules nettes, sans ambiguité. Ayant à parler des rapports de l'intellect humain et divin, c'était le moment ou jamais de faire intervenir la doctrine de l'analogie qui eût mis toutes choses au point. Eckhart reste, au contraire, dans le vague et l'imprécision. Un théologien qui sait le sens des mots, n'écrirait pas : *intellectus purus est... nulli nichil habens commune.*

A supposer même que sa réponse soit absolument irréprochable au point de vue doctrinal, il resterait encore à dire qu'elle ressemble bien plutôt à une échappatoire qu'à une explication directe de la formule qu'on lui présente. Et on peut en dire autant de la réponse à un des articles, maintenu dans la condamnation de 1329, extrait du sermon *In hoc apparuit charitas Christi*, et qu'on retrouve actuellement dans une rédaction du sermon *Moyses autem orabat* (1). On se souvient de cette doctrine étrange : tout ce que Dieu a donné à son Fils il nous l'a donné à nous aussi, y compris l'union hypostatique, la sainteté et les autres qualités. Pour Eckhart, c'était là une conclusion solide, fondée sur des principes sûrs : la nature humaine étant commune à tous ceux qui la participent, tout ce que le Christ possède dans sa nature humaine, nous le possédons nécessairement, nous aussi. C'est là, nous l'avons dit, une de ces conclusions où se manifeste le plus la tournure d'esprit dialectique de Maître Eckhart. Et Maître Eckhart est tellement emprisonné dans cet esprit dialectique qu'il ne peut s'en dépouiller. On ne peut nier, dit-il dans sa défense, que la nature humaine est commune et également propre à tous les hommes. En assumant la

(1) Voir *Vie Spirituelle*, 1924, supplément, p. [180].

nature humaine, Dieu s'est donné à lui-même, et à tous ceux qui participent à cette nature, tout ce qu'il a donné au Christ. L'Écriture confirme d'ailleurs cette doctrine. On lit cette parole au livre de la Sagesse : « *Venerunt michi omnia bona pariter cum illa* », et saint Paul écrit : « *Omnia nobis cum illo donavit.* »

Jusqu'ici, Maître Eckhart ne modifie guère le sens des formules que nous lisons dans le sermon *Moyses autem orabat.* Ce qui suit peut nous éclairer sur ses intentions, sa bonne foi, son esprit religieux, mais ne nous rassure point sur son orthodoxie objective : « Ce que je viens de dire ne signifie pas — comme ces imbéciles qui m'accusent le pensent — que nous avons, moi et tout autre, les grâces et les privilèges du Christ. Restons, au contraire, dans l'humilité ; c'est à cause de nos péchés que Jésus-Christ s'est incarné (1). Cette considération est très juste. Saint Thomas et bon nombre des théologiens du moyen âge

(1) Daniels, p. 17, 25 : « Ad septimum cum dicitur : humana natura communis est et eque propria omnibus hominibus, verum est et hoc negare rude est. Verum est enim quod deus assumendo humanam naturam contulit ipsi et omnibus participantibus naturam illam illa que Christo contulit secundum illud Rom. VIII, 32 : *omnia nobis cum illo donavit*, et Sap. VII, 11 : venerunt michi omnia bona pariter cum illa. « Pariter » id est simul, vel « pariter » id est equaliter, vel « pariter » a pariendo paris. Inquantum enim ignis parit formam suam in ligno tantum dat illi omnia que forme ignis sunt. *Semel enim loquitur deus sed duo*, id est plura, audiuntur in Psalmo (LXI, 12). Omnibus omnia loquitur secundum Augustinum sed non omnes equaliter audiunt sed unusquisque secundum propriam virtutem secundum illud Matt. XXV, 15 : *uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii vero unum.* Non ergo sequitur ut isti rudes putant, quod ego aut quisquam alius omnem gratiam et omnia que gratie sunt habeamus que conveniunt Christo. Valet tamen hoc multum advertere ad devotionem et ut grati simus deo qui sic dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret, assumpsit carnem in Christo propter me, id est propter hominem, quia secundum doctores deus non misisset filium suum in carnem nisi propter hominem salvandum. In hoc etiam quod naturam assumpsit humanam docemur humilitate deo servire et secundum rationem : est enim homo dictus ab humo quantum ad corpus, rationalis vero quantum ad animam. »

ont pensé de cette façon. Mais en quoi explique-t-elle cette doctrine qu'on lui reproche : « *Propter hoc quidquid pater dedit filio, in hoc intendebat me et dedit michi ita bene sicut sibi. Hic nichil excipio ; nec unionem cum divinitate, nec sanctitatem, nec aliquid aliud* (1) », et qui fut à juste titre maintenue en 1329.

Dans le sermon *Justi autem in perpetuum vivent*, incriminé à tant de titres, Eckhart aurait prêché : « Récemment, je réfléchissais sur ce point : dois-je vouloir désidérer et recevoir quelque chose de Dieu ? Avant de répondre, j'ai besoin de réfléchir longuement. » Cette proposition fut, elle aussi, conservée dans le catalogue de 1329 (2). Eckhart ne la renie pas ; mais, d'après lui, on aurait mal compris sa pensée. Il aurait voulu seulement exalter la divine bonté, qui frappe à la porte de notre cœur (3). Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'intention est bonne ; mais elle ne fait pas que la doctrine soit juste (4).

(1) DANIELS, p. 32, 22.

(2) Elle y figure sous le n° 9.

(3) DANIELS, p. 18, 31 : « Ad decimum cum dicitur : Ego nuper cogitavi utrum a deo vellem aliquid accipere vel desiderare, dixi hoc jam dudum, sed fuit male intellectum : non enim volui dicere quasi deus non sit orandus sed dixi commendando divinam bonitatem que stat ad ostium et pulsat, ut dicitur Apoc. III, 20, et Ysa. XXX, 18 : *expectat vos deus ut misereatur vestri*, et similia. »

(4) Le dernier article de la première accusation de 1326, contenue dans la liste de Jean XXII, a trait au néant des créatures. Voir *Vie Spirituelle*, 1924, p. [160]. Si la formule est quelque peu brutale, la doctrine cependant est exacte. Dans sa défense, Maître Eckhart prend l'offensive : « Ad decimum cum dicitur : omnes creature sunt unum purum nichil etc., dicendum quod hoc pura, devota et utilis veritas est valens ad informationem morum, ad contemptum mundi, ad amorem dei et ipsum solum amandum. Hujus autem oppositum sentire error est inperitie et sine dubio periculosa heresis si temere defendatur. Hoc est quod dicitur Joh. I, 3 : *omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nichil.* Ipsum est per omnia quod dicit ille articulus 15 s. »

La seconde accusation contre Maître Eckhart

Les quarante-neuf articles dont nous venons de parler avaient été présentés officiellement à Maître Eckhart par les juges chargés d'instruire son procès. Les deux pièces analysées plus haut représentent le procès-verbal de cette séance du 26 septembre 1326, qui mit pour la première fois Maître Eckhart en face de ses juges.

Après la liste de ces quarante-neuf articles, le manuscrit de Soest en reproduit une seconde, contenant cinquante-neuf propositions (1). Que représente exactement cette seconde liste? Représente-t-elle dans le procès intenté à Eckhart une seconde étape? S'agit-il d'une nouvelle instruction, venant compléter la première? Et cette seconde instruction, à quelle date devons-nous la placer? Pour répondre à ces différentes questions, il nous faut examiner la pièce. Après avoir déterminé sa nature, nous en indiquerons l'intérêt au point de vue philologique et critique; nous nous arrêterons ensuite à quelques points de doctrine qui nous permettront de mieux fixer encore la physionomie intellectuelle de Maître Eckhart.

§ I. — *Nature de la seconde liste*

Cette seconde liste de cinquante-neuf propositions fut présentée à Maître Eckhart, après sa réponse aux quarante-neuf articles. « *Articuli qui sequuntur continentur in quodam rotulo michi exhibito postquam responderam articulis jam supra positis* (2). » Cette seconde liste suppose donc la première; elle la suit, comme le texte précité nous le dit et comme le confirment encore d'autres paroles (3).

(1) Daniels, p. 34-65.

(2) Ibid., p. 34, 18.

(3) Ibid., p. 36, 5. Au sujet du texte : « Una virtus est in anima, si anima esset tota talis, tunc esset increata », Eckhart répond : « Si autem intelligatur *sicut jam supra expositum est...* » Il nous ren-

Un premier point nous semble donc acquis. Maître Eckhart, après avoir répondu aux articles extraits du *Benedictus Deus*, de son premier Commentaire sur la Genèse, de ses sermons, eut à subir un second assaut. On lui présenta une seconde liste, plus détaillée encore que la première, à laquelle il dut répondre. C'est l'énoncé de ces nouveaux articles incriminés, et de la réponse d'Eckhart que contient le document que nous étudions.

Par qui a été rédigé ce document? Pour le premier, il n'y a pas de doute. C'est le procès-verbal de la séance du 26 septembre 1326, dressé par les greffiers du tribunal ecclésiastique de Cologne. Au début de sa réponse par exemple, Eckhart se place nettement sur le terrain juridique. Cette première phrase : *Primo protestor coram vobis commissariis Renhero frisone, doctore theologie, et fratre Petro de Estate nuper custode ordinis fratrum minorum* (1), est formulée en termes de droit. Tout le préambule à la réponse d'Eckhart aux articles incriminés dénote ce caractère juridique.

Pour la seconde liste, on n'a plus cette impression. La suscription inclinerait plutôt à voir dans cette pièce une rédaction personnelle de Maître Eckhart : *Articuli qui sequuntur continentur in quodam rotulo* MICHI *exhibito, postquam* RESPONDERAM (2)... Un certain nombre de détails confirment cette manière de voir (3). Que cette pièce ait été rédigée par Maître Eckhart lui-même, il n'y a pas à nous en étonner. Il y en eut d'autres de ce genre. Nicolas de Cues rapporte dans son *Apologia* qu'il a lu la critique

voic à la réponse qu'il a faite sur ce point, dans la première accusation, *ibid.*, p. 17, 7.— P. 42, 13 : « Notavi de hoc circa primum articulorum primi rotuli = *ibid.*, p. 5, 13.

(1) IBID., p. 1, 8.

(2) IBID., p. 34, 18.

(3) Eckhart ne parle plus ni de ses droits, ni de ses privilèges comme Prêcheur et maître en théologie. Il n'est plus de question de ses juges, ni de sa comparution devant un tribunal composé de clercs étrangers à son ordre. On ne retrouve plus ces formules qui dénotent un cachet officiel : *dico et fateor.*

de plusieurs articles tirés de ses commentaires sur saint Jean ; le cardinal ajoute qu'il a vu aussi à Mayence, chez M. Jean Guldenschaiff, une courte réponse où le maître s'explique et montre que ses adversaires ne l'ont pas compris (1).

Cette différence de rédaction entre la première et la seconde liste me semble encore confirmée par la suscription du premier document. Relisons cette suscription : « *Anno domini 1326 sexto kalendas octobris die statuta ad respondandum articulis extractis ex libris et dictis magistri Ekardi et de sermonibus qui ascribuntur eidem...* » Cette suscription ne s'applique qu'à la première liste d'articles. Les *libri* y sont représentés par le *Benedictus Deus* et par le premier commentaire sur la Genèse; Eckhart nous dit lui-même ce qu'il faut entendre par *dicti* (2); quant aux sermons, rien n'indique qu'il s'agit de ceux mentionnés dans la seconde liste. Ce sont les sermons de la première liste qui sont visés. On est amené à cette conclusion par la seule constatation que ces *sermones* sont englobés dans la formule qui contient les *libri* et les *dicti* de la première liste. Remarquons de plus la locution employée pour désigner les sermons. La suscription dit : « *et de sermonibus qui ascribuntur eidem...* » L'accusation reprend la même locution : « *Isti sunt articuli extracti de sermonibus qui ascribuntur magistro Ekardo* » (3), et dans sa défense, Eckhart commence ainsi : « *Porro de aliis articulis extractis ex sermonibus qui michi ascribuntur...* » (4). Il est donc clair que les *sermones* de la suscription ne mentionnent que les sermons de la première liste.

Nous arrivons donc à cette conclusion. Nous avons une

(1) E. Vansteenberghe, *Le Cardinal Nicolas de Cues* (1401-1464), 1920, p. 427.

(2) Daniels, p. 8, 1 : « sequitur secundo videre de hiis que reprehendunt indocti *ex dictis meis* in quadam responsione ad articulos michi impositos. »

(3) Ibid., p. 31, 1.

(4) Ibid., p. 12, 21.

première liste d'articles, qui représente le procès-verbal de la séance du 26 septembre 1326; et ce procès-verbal officiel dressé par les greffiers du tribunal ecclésiastique de Cologne ne relate que les 49 articles dont nous avons parlé, avec la défense de Maître Eckhart. Ensuite nous avons une seconde liste, qui n'a pas le caractère officiel d'un procès-verbal; qui semble rédigé pour le compte personnel de Maître Eckhart. Cette seconde liste semble avoir été présentée à Maître Eckhart dans cette même réunion du 26 septembre 1326; en tout cas, elle la suppose et elle est en étroite relation avec elle.

Dans l'analyse de la nature de cette pièce, nous pouvons faire un pas de plus, en comparant les deux listes d'articles. Remarquons tout d'abord que la seconde liste ne comprend que des articles extraits des sermons. Le censeur qui a rédigé cette liste a pris soin d'indiquer ses sources, c'est-à-dire, dans le cas, l'*incipit* des sermons dans lesquels il a extrait les propositions qui lui semblaient dangereuses.

Nous n'avons plus comme auparavant l'énumération totale des articles incriminés, et ensuite la réponse d'Eckhart; ici, nous avons le texte d'un article, puis immédiatement après l'explication de l'accusé. Il y a donc, entre ces deux listes, différence de points de vue et de rédaction. Tout ceci nous indique que ces deux listes proviennent d'accusateurs différents, travaillant séparément, avec des vues et des méthodes différentes.

Pénétrons maintenant à l'intérieur de ces deux documents. Nous allons nous rendre compte que la seconde liste n'est pas la suite de la première; qu'elle n'est pas une reprise, une instance de la première accusation. Si la seconde liste avait eu les mêmes auteurs que la première, si elle avait été dressée et présentée à Eckhart par maître Reynier et Pierre de Estate, on ne pourrait pas s'expliquer les nombreux points communs entre les deux listes.

La seconde liste présente en effet à Maître Eckhart de nombreux articles qui se trouvent déjà dans la première liste. En voici l'indication :

Seconde liste	*Première liste*
3. — Tertius articulus est : una virtus est in anima, si anima, esset tota talis, tunc esset increata (1). Daniels, p. 36, 1.	6. — Item, una virtus est in anima, si anima esset talis, ipsa esset increata et increabilis. Daniels, p. 32, 3-5; 9-12.
7. — Septimus articulus sic dicit : ista virtus habet unam opetationem cum deo, ipsa facit omnia, ipsa creat omnes res cum deo. Daniels, p. 37, 4-6.	5. — Item, quod una virtus est in anima que habet unam operationem cum deo. Ipsa creat et facit omnia cum deo, et cum nullo habet aliquod commune et generat una cum patre eundem filium unigenitum. Daniels, p. 31, 32 sq.
8. — Octavus articulus dicit quod virtus quedam in anima est increata, si tota anima esset talis, esset increata et increabilis. Daniels, p. 37, 12-14.	Daniels, p. 32, 3-5, 9-12.
12. — Duodecimus articulus sic dicit : virtus quedam in anima est increata, etc... Daniels, p. 39, 20-21.	Daniels, *ibidem*.
13. — Decimus tertius sic dicit : omnes creature sunt nichil in se ipsis. Daniels, p. 39, 22-23.	15. — Item, omnes creature sunt unum purum nichil. Daniels, p. 34, 9.
14. — Decimus quartus articulus sic dicit : omnia debent impleri in vero humili homine. Humilis homo et deus non sunt duo, sed sunt unum. Caveat deus ne obmittat se infundere in homi-	4. — Item humilis homo es ita potens super deum sicut ips sui ipsius, et quidquid est i omnibus angelis et omnibus san tis hoc est proprium humilis ho minis, quidquid deus operatu

(1) Nous transcrivons un certain nombre d'articles en entier, afi que le lecteur se rende compte des rapports de ces deux listes. Le différences et les ressemblances sont très significatives. Les unes e les autres témoignent à leur façon de la diversité d'origine des deu listes.

nem recte humilem. Humilis homo non indiget quod deum roget, ipse potest deo imperare. Humilis homo est ita potens super deum sicut ipse est, deus scilicet, potens super se ipsum. Si iste homo esset in inferno, oporteret deum venire ad infernum et oporteret infernum esse regnum celorum.

Oporteret deum facere de necessitate. Ipse cogitur ad hoc quod ipsum oportet hoc facere, quia istius esse est esse divinum et divinum esse et suum est divinum esse.

Daniels, p. 39, 28 sq.

15. — Decimus quintus articulus in sermone, qui incipit « Qui audit me non confundetur » sic dicit : Homo qui sic exinanisset se ipsum quod ipse esset ille unigenitus filius, illi esset hoc totum proprium quod est proprium unigenito filio. Deus operatur omnia opera sua propter hoc quod nos simus ille unigenitus filius.

Daniels, p. 40, 21-26.

16. — Decimus sextus articulus sic habet : quamdiu aliquem hominem minus diligis quam te ipsum, tu numquam dilexisti te ipsum in veritate. Unus homo bonus omnes homines sicut se ipsum diligit. Dicunt homines aliqui : ego plus diligo amicum benefactorem quam alium hominem. Hoc non est rectum et est imperfectum. . . . . .

Daniels, p. 41, 10-15.

hoc operatur ipse, et quidquid deus est hoc ipse est, una vita et unum esse.

Daniels, p. 31, 27-31.

1 b. — Ad idem alibi : deus operatur omnia opera sua propter hoc ut nos efficiamur unigetus filius suus.

Daniels, p. 31, 8.

11 b-c. — Item quod homo debet diligere proximum suum sicut se ipsum, non solum sicut rudes dicunt quod diligat eum ad idem bonum, sed omni modo et ita intense debet eum diligere sicut se ipsum. Item ad idem, dicunt aliqui homines : plus diligo amicum benefactorem quam unum alium hominem. Hoc est inperfectum, nec est recte diligere, et est naturale plus diligere unum hominem quam alium.

Daniels, p. 33, 12-19.

17. — Et quod Paulus reliquia deum...

Daniels, p. 42, 2 sq.

12. — Daniels, p. 33, 24.

18. — Aliquid est cognatum in anima deo...

Daniels, p. 42, 13 sq.

14 b. — Daniels, p. 34, 4.

20. — Homo qui stat in dei amore...

Daniels, p. 43, 1.

11 a. — Daniels, p. 33, 8.

24. — Ex quo filius dei humanam naturam assumpsit, tunc ipse fecit michi omne illud proprium...

7 a. — Daniels, p. 32, 13.

25. — Ego dico quod pater in omni eo quod unigenito unquam dedit in humana natura...

Daniels, p. 44, ssq.

7 b. — Daniels, p. 32, 17 sq.

30. — Omnes creature sunt unum purum nichil...

Daniels, p. 50, 25.
Voir plus haut, n° 13.

15. — Daniels, p. 34, 9.

34. — Nobilis homo non est contentus in hoc quod ipse est ille unigenitus filius...

Daniels, p. 51, 19 sq.

2. — Generosus homo non est contentus quod ipse est ille unigenitus filius.

Daniels, p. 31, 20 sq.

38. — Pater generat suum filium in anima eodem modo sicut ipse generat eum in eternitate et non aliter...

Daniels, p. 53, 6-8.

1 a. — Pater generat filium suum in me et ego sum ibi idem filius et non alius. (Ce rapprochement est plutôt un rapprochement de sens qu'une similitude strictement textuelle.)

Daniels, p. 31, 4.

39 a. — Pater generat me suum filium sine intermissione...

Daniels, p. 34, 1-5.

1 d. — Pater generat me suum filium et eumdem filium sine omni distinctione.

Daniels, p. 31, 12-13.

39 c. — Nos transformamur et convertitur in eum simili modo

1 e. — Nos transformamur et convertimur in deum totaliter

sicut in sacramento convertitur panis in corpus Christi, quotquot panes essent tamen fit unum corpus Christi. Quidquid in alterum convertitur hoc fit unum cum eo, sic ego convertor in eum quod ipse operatur me suum esse, non simile, per viventem deum. Verum est hec quod ibi nulla est distinctio.

Daniels, p. 54, 9-15.

40. — Ego volo deliberare utrum aliquid velim recipere a deo vel desiderare...

Daniels, p. 54, 27 sq.

41. — Quadragesimus primus in sermone « Omne datum optimum » sic habet : ille homo qui se deo conmittit et voluntatem suam diligenter querit, quidquid deus illi homini dat, hoc est optimum, hoc optimum esse oportet de necessitate. Et quod nullus alius modus esse possit qui melior esset quamvis aliquid aliud melius appareat vel etiam sit melius, tamen tibi non esset ita bonum quia deus vult istum modum est nullum alium et sive sit infirmitas sive paupertas sive fames vel quidquid sit, quidquid deus circa te permittit fieri vel accidere vel non permittit, hoc est optimum, sive sit devotio sive interna delectatio, quidquid tu habes vel non habes.

Daniels, p. 55, 11 sq.

42. — Homo debet diligere proximum sicut se ipsum.

Daniels, p. 56, 10 sq.

eodem modo quo in sacramento panis convertitur in corpus Christi. Quicumque sint multi panes tamen non fit nisi unum corpus omnium. Quidquid convertitur in aliud fit unum cum eo. Sic ego convertor quod ipse operatur me suum esse unum, non simile.

Daniels, p. 31, 14-19.

10. — Daniels, p. 33, 7-8.

16. — Item quamvis aliquid appareat melius vel sit melius, tamen homini bono querenti voluntatem dei hoc est sibi melius quod deus accidere permittit circa eum, sive hoc sit fames, sive sitis vel devotio, sive eam habeat vel non habeat, hoc est sibi melius.

Daniels, p. 34, 12-16.

11 b. — Daniels, p. 33, 12-15.

43. — Omnes creature sunt unum purum nichil...

Daniels, p. 56, 24 sq.
Voir plus haut, n° 30.

44. — Quadragesimus quartus articulus sic dicit : virtus quam homo perfectus habet, ipsa habet radicem in fundo deitatis radicatam et plantatam ubi solum ipsa suum esse vel suam essentiam habet.

Daniels, p. 57, 11-14.

47. — Quadragesimus septimus articulus qui incipit « Ejus qui in te est populi misereberis » sic dicit : corpus meum et anima mea sunt unita in uno esse...

Daniels, p. 57, 27 sq.

51. — Quinquagesimus primus in sermone « Intravit Jhesus in quoddam castellum » sic ait : ego interdum dixi de illo castello quod ipsum sit una virtus in anima que sola sit libera...

Daniels, p. 59, 24 sq.

15. — Daniels, p. 34, 9.

3. — Item, quod virtus habet radicem in fundo divinitatis radicatam et plantatam ubi habet esse suum et essentiam suam et solum ibi et nusquam alibi.

Daniels, p. 31, 24-26.

14. — Item, quod sicut anima et corpus uniuntur in esse...

Daniels, p. 34, 1 sq.

13. — Item quod in anima est quoddam castellum quod interdum vocavi custodiam anime sive scintillam...

Daniels, p. 33, 27 sq.

Cette comparaison déjà longue et que nous avons cependant réduite au minimum, était nécessaire pour nous permettre de comprendre d'une façon un peu plus exacte la nature de cette seconde liste de propositions. Comme nous le voyons maintenant, entre les deux listes il y a de nombreux points communs. Les articles 1 *a*, *b*, *c*, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 *a*, b, *c*, 12, 13, 14 *a*, b, 15, 16 de la première série se retrouvent dans la seconde. Seules y manquent les propositions 1 *c*, *e*, 8, 9, 14 *c*. Il est manifeste que nous avons affaire à deux listes différentes, émanant de censeurs différents. La rédaction latine de la seconde série n'a pas, en maints endroits, les mêmes formules que dans le premier

cas. On peut même conjecturer à plusieurs indices que ces censeurs travaillaient sur des textes allemands déjà divergents. Et l'histoire philologique des sermons d'Eckhart pourra recueillir maintes observations de la comparaison de ces deux listes.

Nous pouvons résumer ainsi nos remarques. La liste des 59 propositions présentées à Maître Eckhart n'a pas été rédigée d'après le même point de vue, avec la même méthode et les mêmes matériaux que la première liste. Dans sa formule actuelle, elle ne présente pas le caractère d'un procès-verbal comme la série des 49 articles. On ne peut la considérer comme une instance de cette première série. C'est une pièce différente, qu'on présenta à Maître Eckhart, après qu'il eut répondu aux articles que lui opposèrent Reynier et Pierre de Estate. Quels furent les auteurs de cette seconde liste ? Des ecclésiastiques, sans aucun doute. Mais je n'ai pu faire sur le texte aucune remarque qui me permette d'avancer la moindre hypothèse. Cette seconde liste nous montre encore que les deux partis chargés de recueillir dans les œuvres d'Eckhart les propositions dangereuses, se heurtèrent l'un et l'autre aux mêmes difficultés, furent choqués par les mêmes propositions. De plus, cette seconde liste, dont l'intérêt doctrinal est considérable, a joué son rôle propre dans le procès intenté à Maître Eckhart. Elle fournit au catalogue d'erreurs de Jean XXII deux articles qu'on ne trouve pas dans la liste des 49 propositions. Ces articles portent, dans le document de 1326, les numéros 35 et 45.

Deuxième liste de 1326	*Catalogue de 1329* (1)
55. — Trigesimus quintus articulus in sermone « Justi in perpetuum vivent » sic dicit : qui nec intendunt res nec honores nec commodum nec delectatio-	8. — Qui non intendunt res, nec honores, nec utilitatem, nec devotionem internam, nec sanctitatem, nec praemium, nec regnum celorum, sed omnibus his

(1) Voir DENZIGER-BANNWART, *Enchiridion Symbolorum*[18], Fribourg, 1908, p. 214.

nem nec utilitatem nec devotionem internam nec sanctitatem nec premium nec regnum celorum sed omnibus istis renuntiaverunt, quidquid est suum in illis hominibus, honoratur deus.

Daniels, p. 51, 30-35.

renuntiaverunt, etiam quod suum est, in illis hominibus honoratur deus.

54. — Quinquagesimus quartus in sermone qui incipit « Quasi stella matutina in medio nebule » sic habet : Deus non est bonus nec melior nec optimus. Ita male dico quandocumque deum voco bonum ac si ego album vocarem nigrum.

Daniels, p. 61, 7-10.

28. — Quod deus non est bonus neque melior neque optimus : ita maledico, quandocumque voco Deum bonum, ac si ego album vocarem nigrum.

De cette constatation nous pouvons conclure que cette seconde liste, si différente de la première, et dont nous avons essayé de définir la nature, figurait dans le dossier envoyé à Jean XXII.

Il est probable que le R. P. Daniels, s'il n'eût été arrêté dans son travail, eût constaté, lui aussi, que le document de Soest était beaucoup plus complexe qu'il ne le paraît de prime abord. L'édition que nous en possédons maintenant est irréprochable du point de vue paléographique — et cela n'allait pas sans difficulté (1). Mais nous croyons qu'une édition historique et critique, c'est-à-dire tenant compte de la diversité des pièces contenues dans ce document et donnant autant que possible, pour chaque article, la correspondance aux œuvres d'Eckhart, faciliterait beaucoup l'intelligence de ce procès. C'est un autre point de vue que celui du P. Daniels. Mais que ce travail historique, que nous

(1) Par l'aimable intervention, toute spontanée, de M. le Dr Koch, actuellement à Breslau, le Rmo Père de l'abbaye de Maria-Laach, Dom Herwegen, a bien voulu nous communiquer, de lui-même, les photographies du ms. 33 b de Soest sur lesquelles travailla le regretté P. Daniels. Nous tenons à exprimer notre très vive reconnaissance pour cette délicate obligeance.

pensons publier bientôt, ait son utilité (1), nous allons le constater une fois de plus, en rectifiant sur un autre point l'excellente édition paléographique du savant bénédictin. Et cela va nous permettre de rendre à cette seconde liste son caractère propre et son indépendance. Il s'agit de l'*explicit* que nous lisons dans l'acte de justification de Maître Eckhart.

Dans les manuscrits, le terme *explicit* indique que la pièce qu'on reproduit est terminée. Or ici, après l'*explicit*, nous lisons encore un long texte, contenant des observations générales faites par Maître Eckhart à ses accusateurs (2). Ce procédé doit nous mettre en garde et nous faire soupçonner qu'il y a là quelque chose d'anormal. On commence à s'expliquer ce colophon, si on en lit la première phrase : « *Postremo notandum quod licet in quolibet articulorum quos ego predicavi, docui et scripsi appareat ruditas et brevitas intellectus illorum qui talia vitiare contendunt, apparet etiam ex declarationibus premissis veritas dictorum a me et scriptorum.* » Eckhart, comme on le voit, parle ici des articles extraits de ses sermons et de ses écrits. Or, dans la seconde liste, il n'est pas question d'écrits, mais uniquement de sermons. Ce texte du colophon répond exactement à la suscription du procès-verbal contenant la première liste d'erreurs. L'anomalie de la présence de ce colophon après l'*explicit*, cette correspondance avec la suscription, nous indique déjà que ce colophon n'appartient pas à la seconde liste des 59 articles, mais bien à la première. De plus, remarquons que c'est toujours à cette première liste qu'Eckhart fait allusion dans ce colophon,

(1) J. Zahn, dont nous avons parlé plus haut, veut bien prendre en considération, *Theologische Revue*, n° 10/11, col. 388, les remarques que nous avons faites à ce sujet, tout en rectifiant que Büttner, *Meister Eckeharts Schriften und Predigten*, 1909, II, p. IX, avait vu que ce document de Soest contenait non seulement la défense d'Eckhart, mais encore la liste des propositions incriminées.

(2) Ces observations générales occupent plus d'une page de l'édition Daniels, p. 65-66.

et jamais à la seconde. Quand il reproche à ses accusateurs d'avoir censuré comme hérétiques des propositions empruntées à saint Thomas, en particulier sur la doctrine des univoques, des équivoques et des analogues, c'est à la première liste qu'il pense (1). Quand il s'amuse de ce que ses juges ont pris pour sa doctrine personnelle des idées qu'il avait puisées dans Cicéron, Sénèque et Origène, c'est encore à un article de la première liste qu'il nous reporte (2). Et de même à plusieurs reprises.

En rassemblant ces différentes remarques : anomalie de ce long texte après l'*explicit*, concordance entre la suscription et ce colophon, rapport entre ce texte et celui de la première défense d'Eckhart, nous pouvons conjecturer que ce colophon doit être placé non pas à la fin de la liste des 59 articles, mais immédiatement après la première série des 49 propositions.

En définitive, le document 33 b de la Bibliothèque de Soest, dont l'importance est capitale pour l'histoire de la pensée d'Eckhart, doit se lire ainsi du point de vue historique :

(1) Daniels, p. 65, 30 : « Quia ea objiciunt tanquam heretica que manifeste ponit sanctus Thomas in solutionibus quorundam argumentorum quas ipsi non viderunt aut non meminerunt, sicut est de distinctione et natura univocorum, et equivocorum et analogorum et similia » = ce qui est dit dans la première défense de Maître Eckhart, *ibid.*, p. 8, 30 : « Ad quintum cum dicitur : equivoca distinguuntur per res diversas, etc., dicendum quod verum est et est radix multarum cognitionum et expositionum. »

(2) Daniels, p. 65, 34 : « Quia obiciunt vitiosa ubi posui verba Tulii, Senece, glose Origenis, puta de semine divino in anima et 1ª Ioh. 3 (v. 9) *qui natus est ex deo peccatum non facit, quoniam semen ipsius*, dei scilicet, *in ipso manet* » = le texte de la première partie, *ibid.*, p. 7, 5 : « Ad decimum quartum cum dicitur : nulla rationalis anima est sine deo, etc.) doctrina est et verba Senece in epistola LXXIV, sententia Tullii De tusculanis questionibus libro III et doctrina Origenis in omilia super XXVI, Illi pro se respondebant. Quinymo Johannis III dicitur : *Omnis qui natus est ex deo peccatum non facit, quoniam semen illius*, dei scilicet, *in deo manet.* »

I. — Procès-verbal officiel de la séance judiciaire du 26 sept. 1326 :

1. Suscription du procès-verbal. Fol. 1^{ra} = Daniels, p. 1, 1-6.
2. Première liste officielle de 49 articles. Fol. 4^{rb}-7^{rb} = Daniels, p. 21, 10 — 34, 16.
3. Procès-verbal de la réponse de Maître Eckhart. Fol. 1^{ra}-4^{va} = Daniels, p. 1, 7 — 21, 9.
4. Colophon ou souscription. Fol. 13^{vb}-14^{ra} = Daniels, p. 65, 20-66, 28.

II. — Relation d'une seconde accusation, contenant 59 articles incriminés, avec la défense de Maître Eckhart. C'est la nature de cette seconde pièce que nous avons essayé de déterminer. Nous allons en suggérer, très brièvement, par quelques exemples, l'importance au point de vue philologique et critique.

§ II. — *Importance critique et philologique de cette seconde liste*

Des travaux comme ceux de Spamer, de Lotze, de Pahncke, de Behagel, ont rendu, dans les questions d'authenticité et de critique textuelle concernant les œuvres allemandes de Maître Eckhart, de très appréciables services. L'examen précis des références faites par Eckhart à ses différents sermons a permis à Pahncke (1) d'établir avec

(1) M. PAHNCKE, *Untersuchungen zu den deutschen Predigten Meister Eckharts*, Halle a. d. S., 1905. Evidemment l'introduction de la seconde partie du travail, p. 12-17, ne présente aucun intérêt, sauf peut-être celui de montrer dans quel état d'ignorance des doctrines médiévales se trouvaient encore il y a 20 ans des érudits qui en parlaient, et qui en parlaient, croyaient-ils, avec autorité. Par contre, le travail proprement critique de Pahncke ne semble avoir donné des résultats certains pour 50 sermons d'Eckhart. Il n'est pas rare qu'Eckhart dans ses sermons fasse allusion à d'autres sermons antérieurs. Ces allusions

probabilité l'authenticité de 50 sermons, et de déterminer le rapport de ces pièces entre elles. Par le même moyen, l'auteur est arrivé à fixer pour ces sermons une chronologie relative. Ce premier lot constitue déjà une base assez ferme et un point de comparaison pour faire dans l'édition Pfeiffer le départage entre ce qui est indubitablement d'Eckhart, et les sermons inauthentiques. Par ailleurs dans son étude touffue, mais si méritante, Spamer (1) a

sont générales; par exemple : « J'ai dit antérieurement... » Voilà un premier groupe de références, indéterminées. D'autres fois, ces allusions sont plus précises. C'est le cas quand Eckhart s'exprime ainsi : « Je vous ai dit hier... avant-hier... à tel endroit... » Nous avons là un second groupe de références, déterminées. Enfin, il y a des allusions dont on ne peut pas dire avec certitude si elles appartiennent au premier ou au second groupe. Par exemple : « Je vous ai dit souvent. »

Pahncke a relevé dans les œuvres attribuées à Eckhart toutes ces allusions. Il a pu par ce moyen authentiquer 50 sermons et les grouper en séries.

Cette tentative de Pahncke eut d'excellents résultats qui ne « sont cependant pas hors de discussion. Pour qu'il en fût ainsi, remarque à juste titre Xavier de Hornstein (*Les grands mystiques allemands du XIV^e^ siècle*, Lucerne, 1922, p. 76), il aurait fallu comparer les textes édités avec l'ensemble des manuscrits connus. Les renvois dans les textes imprimés ne présentent pas une sécurité absolue. Il y a pour eux, comme pour le reste des textes, un grand nombre de variantes; et plusieurs témoignent qu'ils visent des sermons d'autres auteurs. Il n'est pas exclu, en effet, que ces concordances soient, partiellement au moins, l'œuvre des copistes ou des collecteurs de sermons, qui ont tenté de constituer en un tout divers fragment des manuscrits qu'ils avaient devant eux. »

(1) A. Spamer, *Zur Ueberlieferung der Pfeiffer'schen Eckeharttexte*, dans *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur*, Halle a. S., B. XXXIV, 1909, p. 307-420. Après avoir complété d'une façon fort importante l'information de Pfeiffer relative aux manuscrits et éditions contenant les œuvres publiées par ce dernier (p. 314-328), Spamer étudie sur quelles bases respectives repose l'attribution de ces œuvres à Maître Eckhart. D'abord, l'attribution des sermons. Des 113 sermons de l'édition Pfeiffer, 14 (donc à peu près 12,4 pour 100. C'est Spamer qui fait cette estimation!!) ne présentent aucun titre externe d'authenticité. On ne trouve pas trace d'attribution à Eckhart, dans aucun manuscrit. Ce sont les sermons qui portent, dans l'édition Pfeiffer, les n^os^ 49, 59, 63, 64, 66, 71^1^, 71^2^, 93, 94, 95, 99, 100, 103, 104. — En outre, 28 se lisent dans l'édition des sermons de Tauler, impri-

recherché les titres d'authenticité des sermons publiés par Pfeiffer. En les dosant, il dosait par là même le degré de créance que nous devons accorder aux écrits qui circulent sous le nom d'Eckhart.

La publication du manuscrit de Soest va faire faire à ces problèmes d'authenticité et de critique textuelle un pas en avant. Dans ces deux listes de 1326, en particulier dans la seconde plus complète et plus détaillée pour ce qui concerne les sermons, le critique littéraire et le philologue trouveront une nouvelle base d'étude.

Remarquons d'abord que ces 59 articles de la seconde liste ont été extraits de 16 sermons, dont l'authenticité se trouve par là même garantie ou confirmée. En voici les *incipit*, tels que nous les lisons dans le manuscrit de Soest.

1. — *Vidi super montem Syon agnum stantem*..... a fourni 3 articles.

Nous n'avons trouvé ce sermon dans aucun recueil.

mée à Bâle, en 1521, 1522. Ils sont, dans cette édition, attribués à Eckhart, mais sans raison bien précise. Ce sont les sermons 12, 14, 17, 40, 42, 43, 57, 65, 73, 74, 75, 76[1], 77, 78, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 96, 101, 102. — De plus, 54 se trouvent attribués à Eckhart dans un unique manuscrit : manuscrit de Stuttgart, 4° 88; ce sont les sermons de Pfeiffer, 1, 2, 3, 5; manuscrit de Strasbourg A.98 détruit dans l'incendie de la Bibliothèque en 1870, connu actuellement par la copie de Pfeiffer. Ce sont les sermons 27, 28, 30, 33, 34, 36, 38, 39, 44, 46, 48, 50, 51 ; manuscrit de Bâle, B. XI, 10 : sermons 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25; manuscrit de Stuttgart HB1 Ascet. 6 : sermons 4, 9, 54, 61; manuscrit d'Oxford, Laud. misc. 479 : sermons 72, 79, 84, 97, 98. — Les sermons 7 de l'édition de Bâle 1521, ceux de Pfeiffer 13, 37, 39, 47, 54, 58, 67, 68, 69, 70, 76 (2), 89, 105, 106, 107, 108, 109, 110, se trouvent dispersés dans des manuscrits de différentes villes. — Pour 13 sermons, on trouve l'attribution à Eckhart dans deux manuscrits : ce sont les sermons 6, 10, 11, 16, 26, 31, 32, 35, 41, 52, 53, 60, 62. — Le sermon 55 est garanti comme authentique par 3 mss; le sermon 15, par 4; le sermon 8, par 5. (Nous verrons plus loin que cette dernière constatation n'est pas exacte). Nous avons en somme, selon Spamer, de très faibles indices d'authenticité pour la plupart des sermons.

2. — *Elisabeth impletum est tempus pariendi.....* a fourni 11 articles.

Ce sermon est publié dans l'édition de Bâle, 1521, fol CCLXXV^{v} reproduit dans Pfeiffer, II, n° XC, p. 295. — On le retrouve sans nom d'auteur, dans le ms. 277 de la bibliothèque du couvent d'Einsiedeln, fol. 197^{v}-199^{v}; ms. 662 de Strasbourg, fol. 107^{r}-112^{r}: des fragments dans le ms. de Bâle B IX 15. Voir A. SPAMER, *Zur Ueberlieferung der Pfeiffer'schen Eckeharttexte*, dans *Beiträge zur Geschichte der deustchen Sprache und Literatur*, B. XXXIV, 1909, p. 331. Pour Spamer, ce sermon était un de ceux dont l'authenticité était la moins garantie. Grâce au ms. de Soest, nous pouvons désormais le classer sûrement parmi les œuvres d'Eckhart. — Notons d'autre part avec Pahncke que ce sermon 90 a des points d'attache avec le sermon de l'édition Pfeiffer n. XXIX, p. 104 : *missus est Gabriel angelus*. (Voir aussi F. JOSTES, *Meister Eckhart und seine Jünger*, dans *Collectanea Friburgensia*, Fasc. IV, Fribourg (Suisse), 1895, p. 107, n° 4; et E. SIEVERS, *Predigten von Meister Eckart*, dans *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, Neue Folge III B. 1872, p. 377, n° 2. BÜTTNER, *Meister Eckeharts Schriften und Predigten*, Iéna, 1912, t. I, p. 1-8, en a donné une traduction en allemand moderne d'après Sievers. — Ce sermon 90 a, de plus, certains rapports avec le sermon n° 11, *Uff der unschuldigen Kindlin tag*, publié par A. JUNDT, *Histoire du Panthéisme populaire*, Paris, 1875, p. 265.) — Voir sur ces rapports entre le sermon 90 et ces deux autres, ci-dessus mentionnés, M. PAHNCKE, *Untersuchungen zu den deutschen Predigten Meister Eckharts*, Halle a. S. 1905, p. 57, 62. L'authenticité clairement établie du sermon *Elisabeth impletum est tempus pariendi* garantit du même coup l'authenticité de ces deux sermons. Resterait

à voir dans quel état textuel ce sermon est arrivé jusqu'à nous. C'est l'objet d'une nouvelle étude dont nous dirons plus loin quelques mots. Notons enfin que le sermon n° XII publié par Sievers, *op. laud.*, p. 401, *Elisabeth pariet tibi filium*, n'a pas de point de contact avec le sermon dont nous parlons.

3. — *Qui audit me, non confundetur.....* a fourni 6 articles.

Ce sermon se trouve dans l'édition de Bâle, fol. CCCXII^{v}, et dans Pfeiffer, n° XCVI, p. 309. On le lit sans nom d'auteur dans le ms. 277, d'Einsiedeln, fol. 206^{v}-208^{v}, et dans le ms. 662 de Strasbourg, fol. 112^{r}-116^{v}. Voir A. SPAMER, *op. laud.*, p. 331. L'authenticité de ce sermon, regardée comme insuffisamment établie, peut être désormais regardée comme certaine, grâce à la seconde liste d'accusation de 1326. — Pahncke remarque que ce sermon XCVI a des points de contact avec le numéro 11 de Jundt, mentionné plus haut.

Nous avons donc comme certainement authentiques les sermons 90, 96 — auxquels se rattachent les sermons XXIX de Pfeiffer, XI de Jundt.

4. — *Defuncto Herode.* . . . . . a fourni 1 article.

Sermon inédit; du moins nous ne l'avons trouvé dans aucun recueil.

5. — *Placuit Deo.* . . . . . a fourni 2 articles.

Sermon inédit.

6. — *In hoc apparet caritas Dei.* . a fourni 11 articles.

Sermon édité dans l'édition de Bâle, fol. CCLXVI; dans Pfeiffer, n° XIII, p. 64; W. WACKERNAGEL, *Altdeustche Predigten und Gebete*, Bâle, 1876, n° LXIV, p. 172; H. BÜTTNER, *op. cit.*, t. I, p. 97; W. LEHMANN, *Meister Eckehart*, dans la collection *Die Klassiker der Religion* de G. PFANNMÜLLER, B. XIV-XV, p. 185, en donnent une traduction en allemand moderne. —

Le ms. 8° 12, de Berlin, fol. 3ᵛ-4ᵛ, le désigne par *Sermo Eghart.* On le trouve, mais sans nom d'auteur, dans les mss. 662 de Strasbourg, fol. 103ᵛ-106ᵛ ; cgm. 365, fol. 183ᵛ-185ᵛ ; Paris, Bibl. Nat., 222, fol. 246ʳ-ᵛ ; Einsiedeln, 278, p. 407-411 ; Bâle A X 117, fol. 215ᵛ-218ʳ. Voir A. Spamer, *op. laud.*, p. 338. — L'authenticité de ce sermon, garantie jusqu'ici par un seul manuscrit, se trouve aujourd'hui définitivement établie par la seconde liste de 1326. — D'après Panhcke, *op. laud.*, p. 48, ce sermon XIII fait partie d'un groupe de sermons bien déterminés comprenant les numéros 10-14, 40, 43, 55, 59, 65, 66. Avec ce sermon XIII nous possédons un terme de comparaison que nous pouvons regarder désormais comme sûr.

7. — *Justi autem in perpetuum vivent....* a fourni 6 articles.

Nous possédons deux sermons sur ce texte de la *Sagesse* : I. Bâle, 1521, fol. CCXLIVᵛ ; Pfeiffer, n° LIX, p. 189. — II. Bâle, 1521, fol. CCCIVʳ, et Pfeiffer LXV, p. 202. C'est ce dernier sermon que visaient les censeurs de Cologne. Voir *Vie Spirituelle*, 1924, Supplément, p. [173]. — Büttner, *op. cit.*, I, p. 130 ; Lehmann, *op. cit.*, p. 252, en ont donné une traduction en allemand moderne. — Ce sermon se trouve, sans nom d'auteur, dans cgm. 365, fol. 174ᵛ-177ᵛ. On en trouve des fragments à la B. N. de Paris, ms. all. 222 ; Bâle B IX 15 ; O I 19 ; Berlin, 4° 1084. Voir A. Spamer, *op. laud.*, p. 330. — Ce sermon, dont aucun ms. ne garantissait l'authenticité, peut être regardé aujourd'hui comme œuvre certaine de Maître Eckhart. — Et cela est de conséquence. Car ce sermon, comme l'a montré Pahncke, *op. laud.*, p. 41-48, est apparenté au sermon 43 de l'édition Pfeiffer, p. 145 : *Beati qui esurient*, qui a lui-même des points communs avec les sermons 40 : *Omne datum optimum*, Pfeiffer, p. 134, dont l'authenticité

est garantie par ailleurs par la seconde liste de 1326, comme nous allons le voir immédiatement; et 14 : *Quasi vas auri solidum*, Pfeif., p. 67; et le sermon 14 nous reporte à son tour au sermon 10 : *Moyses orabat dominum deum suum*, Pfeif. p. 54, dont j'ai montré plus haut l'authenticité. Voir *Vie Spirituelle*, 1924, Supplément, p. [180]. Ce sermon 65, qu'avaient devant eux les juges de Cologne, présente de nouvelles ressemblances avec le sermon 59, Pfeif., p. 189 : *Justus in perpetuum vivet*, rattaché lui-même au sermon 66, Pfeif., p. 206 : *Predica verbum*. Enfin, notons que le numéro 65 se rapproche encore du sermon 11, Pfeif., p. 57 : *Mulier, venit hora et nunc est*, qui nous ramène aux sermons 10 déjà mentionné, et au sermon 12 : *Hoc est praeceptum meum*, Pfeif., p. 60. Dans cet ensemble de sermons, nous avons donc deux pièces authentiquées par notre liste de 1326 : sermons 65, 40; deux autres sont garantis réciproquement par deux mss. qui les attribuent à Maître Eckhart. Les rapports des sermons 42, 14, 10, 59, 66, 12 aux quatre précédents acquièrent désormais toute leur valeur critique et quasi probante, pour le problème d'authenticité.

8. — *Omne datum optimum*. . . . a fourni 6 articles.

Ce sermon est publié dans l'éd. de Bâle, fol. CCLIX^{v}; dans Pfeiffer, n° XL, fol. 134. — LEHMANN, *op. cit.*, en donne une traduction en allemand moderne. A. LASSON, *Zum Text des Meister Eckhart* dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, B. IX, H. 1, 1878, p. 19, apporte certaines corrections textuelles. — Voir aussi A. LOTZE, *Kritische Beiträge zu Meister Eckhart*, Halle a. S., 1907, p. 28-31. — Ce sermon est imprimé aussi dans l'édition des sermons de Tauler, de Pierre de Nimègue, c'est-à-dire de Canisius, Cologne, 1543, fol. CCXI^{ra}. Il se trouve sans nom d'auteur dans le ms. de Berlin 4° 841, fol. 13^{v};

de Stuttgart, 8°, 13, fol. 17ᵛ; d'Einsiedeln, 277, fol 199ᵛ; de Saint-Gall, 1066; de Strasbourg 662, fol. 4ᵛ, et fol. 157ᵛ; de Bâle AX 117, fol. 215ᵛ. Voir A. Spamer, *op. laud.*, p. 330. Ce sermon, qui n'avait comme seule garantie d'authenticité que l'édition de Bâle, doit être regardé désormais comme œuvre certaine d'Eckhart. Remarquons que jusqu'à présent nous n'avons pas encore trouvé cette édition de Bâle 1521/22, en défaut. Nous avons noté au sermon précédent que cette pièce *Omne datum optimum* avait certains rapports avec les sermons 10, 43 (en relation à son tour avec les sermons 59, 65, 66) et 14, qui bénéficient de son authenticité. Voir M. Pahncke, *op. laud.*, p. 41-48. — On peut relever de plus certaines ressemblances littéraires et doctrinales entre ce sermon 40 et le sermon 48 : *Ecce ego mitto angelum meum*, Pfeif., p. 159. Comparer p. 137, 12-14 avec 160, 6-8. Le premier texte dit : « Ich wart einest gefrâget : waz der vater tête in dem hîmel? Dô sprach ich : er gebirt sînen sun, unt daz werk ist ime so lüslich unde gevellet ime sô wol, daz er niemer anders getuot dan geheren sînen sun, unde sie beide blüegent ûz den heiligen geist. » Et le second s'exprime ainsi : « Ich hân ez ouch mê gesprochen, der mich frâgte, waz got tête, ich sprêche : er gebirt sînen sun und gebirt in alzemâle niuwe und frisch und hât sô grozen lust an dem werke, daz er anders niht entuot danne daz er daz werk würket unde den heiligen geist in ime und alliu dinc. » Voir A. Spamer, *op. laud.*, p. 330.

9. — *Ejus qui in te est populi.* . . a fourni 2 articles.
Sermon inédit.

10. — *In occisione gladii mortui sunt*..... a fourni 2 articles.
Ce sermon est publié dans l'édition de Bâle, fol. CCLXXVIIIᵛ; dans Pfeiffer, n° LXXXII, p. 261. Lehmann,

op. cit., p. 214, en donne une traduction en allemand moderne. — On le lit sans nom d'auteur dans le ms. de Saint-Gall, 966, p. 87. Le ms. de Strasbourg 662, fol, 61[r] l'attribue à Henri d'Erfurt. La liste de 1326 tranche définitivement la question, nous avons là un nouveau sermon prêché certainement par Maître Eckhart.

11. — *Nunc scio vere quia misit dominus angelum suum.....* a fourni 1 article.

Ce sermon se lit dans l'édition de Bâle, fol. CCLXXXV[r]; et dans Pfeiffer, n° XXV, p. 97. — On le trouve, anonyme, dans le ms. d'Einsiedeln, 278, p. 209: de Saint-Gall, 972[a], p. 180. Le ms. de Bâle B XI 10, fol. 183[r] l'attribue nommément à Eckhart, attribution rendue certaine par le document de Soest.

12. — *Intravit Jhesus in quoddam castellum.....* a fourni 1 article.

Il s'agit du sermon publié dans l'édition de Bâle, fol. CCXCVI[r]; dans Pfeiffer, n° VIII, p. 42. Voir *Vie Spirituelle*, 1925, mai, Supplément p. [155-160]. BÜTTNER, *op. cit.*, II, p. 149; LEHMANN, *op. cit.*, p. 171 en donnent une traduction en allemand moderne.

Il ne s'agit pas, dans la condamnation de 1326, du sermon 9 de Pfeiffer, p. 47 : *Intravit Jesus in quoddam castéllum*. Les accusateurs n'avaient pas non plus sous les yeux un texte pareil à celui du ms. de Melk, fol. 371, fol. 307[va], publié par A. SPAMER, *Texte aus der deutschen Mystik des 14. und 15 Jahrhunderts*, Iéna, 1912, p. 61, ni la rédaction latine, publiée par le FR. VON DER LEYEN, dans *Zeitschrift für deutsche Philologie*, B. XXXVIII, 1906, p. 179. — Ce sermon 8, authentiqué dans la forme où nous avons dit, n'avait pas besoin, au fond,

de cette garantie. C'est le sermon dont l'authenticité est le mieux attestée. Le ms. de Berlin 8°, 12, fol. 3r-5v, qui contient une grande partie de ce sermon, porte cette suscription : « Daz sprechet meister Eghart. » Le ms. de Stuttgart HBI, ascet. 6, fol. 134r, le désigne aussi comme œuvre d'Eckhart. Voir SPAMER, *op. laud.*, p. 341. Le ms. de Melk 371 dit aussi, fol. 307va : « Ein andere predig meister Eckharts von paris. » Cette suscription est bien valable pour authentiquer d'une façon générale la doctrine de ce sermon; mais on ne peut pas dire qu'elle suffit à garantir comme authentique la rédaction qu'elle patronne. — Ce sermon VIII de Pfeiffer, attesté explicitement comme œuvre d'Eckhart par la liste de 1326, par la suscription de deux mss. a circulé de très bonne heure. On le regardait comme un des sermons les plus spécifiques de la pensée et de la méthode de Maître Eckhart. L'édition de Bâle le présente ainsi fol. ccxcvra-1 : « Uff Marie himelfart, die vierd predig geet uff ein subtyl und geystlich usslegung der ersten wort des heutigen evangeliums Luce X... Und ist ein kostliche predig inhaltend gar nahe den gantzen grund aller predig des hochgelerten Doctor Eckharts, als man sehen wird. » Cette large diffusion impose au texte des variantes nombreuses et importantes. Les rédacteurs des deux listes de 1326 ne travaillent pas sur un texte absolument semblable. La seconde rédaction de 1326 (DANIELS, *op. cit.*, p. 59, 24) n'est pas exactement la même que la première (DANIELS, *op. cit.*, p. 33, 27). Voir *Vie Spirituelle*, Supplément 1925, p. [159-160]. Le texte inséré dans la seconde liste se tient plus près du texte reproduit dans l'édition de Bâle. Par contre, c'est le texte de la première liste que Jean Wenck a sous les yeux, quand il compose son *De ignota Litteratura*. Voir E. VANSTEENBERGHE, *Le « De ignota Litteratura » de Jean Wenck de Herren-*

berg contre Nicolas de Cues, dans *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, B. VIII, H. 6, Münster, 1910, p. 25.

13. — *Intravit Jhesus in templum Dei...* a fourni 1 article.

Sermon publié dans l'édition de Bâle, fol. CLXXXVI[r]; dans Pfeiffer, n° VI, p. 33. On le trouve aussi dans l'édition de Cologne 1543, fol. LXXX[r]; BÜTTNER, *op. cit.*, III, p. 141, en donne une traduction en allemand moderne. C'est un des sermons d'Eckhart qui fut aussi très répandu. On en trouve des mss. à Stuttgart, HBI, Ascet. 203, fol. 41[r]; Strasbourg, 662, fol. 149[r]; cgm. 365, fol. 177[v]; probablement à Trèves, Bibl. de la ville, 303, p. 75. On en trouve encore les mêmes fragments à Berlin 8° 12; et à Paris, B. N., fonds all. 222, fol. 244[v]. Le ms. de Stuttgart HB, Ascet. 203, in-4°, fol. 41[r], fait précéder ce sermon d'une rubrique : « Meister eckehartz bredigen von der ynnerlychen geburt christi. » Le ms. de Melk 586 in 2° attribue aussi ce sermon à maître Eckhart; mais la rédaction de ce ms. est bien différente de celle que nous lisons dans l'édition de Bâle. Voir S. SPAMER, *op. laud.*, p. 340-341. L'attestation de ces mss. est confirmée par la seconde liste de 1326; et l'on doit définitivement rayer ce sermon des œuvres de Tauler.

14. — *Effundam super vos aquam mundam.....* a fourni 1 article.

15. — *Quasi stella matutina . . .* a fourni 1 article.

Ce sermon est édité dans l'édition de Bâle, fol. CCLXXXVI[r]; dans Pfeiffer, n° LXXXIV, p. 267. Une rédaction différente sur de nombreux points des deux précédentes est publiée par JOSTES, *op. cit.*, n° 31, p. 25 (qui a certains rapports avec la reportation n° 10, p. 6 du même ouvrage). BÜTTNER, *op.*

cit., I, p. 153, et LEHMANN, *op. cit.*, p. 219, donnent de ce sermon une édition en allemand moderne. — On en trouve des mss. à Berlin, 1084, fol. 25^{v}; à Cheltenham, Phill. 21155, fol. 112^{v}; le ms. d'Oxford, Laud. misc. 479, l'attribue nommément à Maître Eckhart. Voir A. SPAMER, *op. laud.*, p. 337. La seconde liste de 1326 écarte désormais tout doute sur l'authenticité eckhartienne de ce sermon. M. PAHNCKE, *op. cit.*, p. 38, 39, a montré les rapports du sermon 84 avec le sermon 31 : *Servus meus servus tuus*, Pfeif., p. 109; et avec les sermons 28 et 10 publiés par JOSTES, op. cit., p. 6, 21. Ces trois sermons acquièrent une certaine garantie d'authenticité par le sermon 84. A. LOTZE, *op. cit.*, p. 44-50 fait certaines remarques sur l'état comparatif du texte dans les différents mss. D'après lui, ce serait le ms. d'Oxford qui offrirait la meilleure rédaction. Notons enfin que Nicolas de Landau a utilisé ce sermon d'Eckhart. Voir H. ZUGHHOLD, *Des Nikolaus von Landau Sermone, als Quelle für die Predigt Meister Eckharts und seines Kreises*, Halle, 1905, p. 86-87.

16. — *In diebus suis placuit Deo*. . a fourni 5 articles.

Ce sermon est édité dans l'édition de Bâle, fol. CCLXXXIV^{r}; et dans Pfeiffer, n° LXXXIII, p. 264. — On le trouve, sans nom d'auteur, dans le ms. de Strasbourg 662, fol. 31^{v}.

Ce sermon est garanti désormais comme œuvre d'Eckhart, par la seconde liste d'accusation de 1326.

En résumé, de ces 16 sermons visés par la seconde liste de 1326, cinq (les numéros, 1, 4, 5, 9, 14) nous paraissent inédits ou du moins nous ignorons s'ils ont été publiés. L'authenticité est garantie *directement* pour 9 sermons de Bâle-Pfeiffer (Pf. n° 6, 8, 13, 25, 40, 59, 84, 90, 96). C'est

un gain déjà appréciable, puisque pour la plupart l'hésitation était permise.

De plus, l'authenticité est garantie *indirectement*, par suite de leurs relations soit doctrinales soit littéraires avec les sermons précédents pour un certain nombre d'autres sermons : dans Pfeiffer, sermons 10, 11, 12, 13, 14, 29, 31, 43, 48, 55, 65, 66 ; dans Jundt, sermon 11 ; dans Jostes, 10, 28. Ce qui nous fait un ensemble de 24 sermons dont l'origine eckhartienne ne soulève plus pratiquement de difficulté. Il n'y a point de doute que la critique interne ne puisse trouver dans les sermons publiés par Pfeiffer d'autres affinités avec ce premier lot et augmenter ainsi d'une façon certaine l'héritage littéraire de Maître Eckhart (1).

Mais pour l'histoire de la pensée eckhartienne, le problème du texte est non moins important que celui de l'authenticité des œuvres. Les sermons des mystiques allemands (2), en particulier ceux de Maître Eckhart, nous sont parvenus souvent dans un texte inexact, corrompu par inadvertance ou malice, de sorte qu'on ne saurait être trop circonspect quand il s'agit de l'utilisation de ces matériaux. Or là encore, la seconde liste de 1326, principalement, est appelée à rendre de grands et réels services. Elle nous permettra tout d'abord, en nombre de cas, de nous rendre compte de cet état de corruption textuelle. C'est là un premier rôle d'avertissement et de circonspection. Surtout, elle contribuera à restituer le texte primitif et conséquemment la pensée originale d'Eckhart. Ce sera un rôle de reconstruction.

En appendice à notre travail, nous dresserons la liste

(1) Il serait préférable de commencer ce travail de critique interne par les sermons que les mss. présentent comme l'œuvre d'Eckhart. — Remarquons que le travail de M. Pahncke, dont nous avons maintes fois parlé, s'il est insuffisant pour prouver, à lui seul, l'authenticité des 50 sermons (voir plus haut, p. 76, n. 1), acquiert une valeur tout autre si nous le mettons en relation avec la seconde liste de 1326 qui introduit des points de comparaisons sûrement authentiques.

(2) Voir A. Spamer, *Ueber die Zersetzungen und Vererbung in den deutschen Mystikertexten*, Mayence, 1910.

exacte, pour autant que faire se peut, des textes allemands visés par les articles des deux listes de 1326. Nous verrons à cette occasion que maints sermons dénotent un remaniement intentionnel. Pour l'instant nous nous bornerons à suggérer par un ou deux exemples les services que peut rendre le second catalogue de 1326, au problème de restitution textuelle.

Prenons le sermon *Quasi stella matutina*. Dans ce sermon, les seconds censeurs de Cologne s'arrêtèrent sur une pensée, conservée dans la liste de Jean XXII, et qui est ainsi libellée : « *Deus non est bonus nec melior nec optimus. Ita male dico quandocunque deum voco bonum ac si ego album vocarem nigrum* (1). »

Comment cette formule nous est-elle parvenue dans les textes que nous possédons actuellement? L'édition de Bâle de 1521/22, fol. CCLXXXVII^{r-2}, l. 15, rapporte ainsi cette doctrine : « In gott ist weder gütt, noch bessers, noch allerbestes. Wer spricht das got gut were, der thet im als unrecht, als der die sonnen schwartz hiesse. » C'est bien le texte visé par la proposition latine. Mais observons les modifications imposées à la pensée d'Eckhart, dans la rédaction allemande.

1° Dans le texte allemand, le sujet de la phrase n'est plus Dieu. Nous avons *In gott*. Du seul point de vue littéraire, oserai-je dire que la lecture *Gott ist*, est plus conforme à l'allure de tout le sermon que la lecture *In gott*. Je relève dans ce morceau ces formules : Gott ist ein vernünfftigkeit, fol. 286^{v-2}, l. 22; das gott etwas ist, *ibid.*, l. 25; Gott sey ein lauter wesen, fol. 287^{r-1}, l. 24; Gott ist weder diss noch das, *ibid.*, l. 29; etc... Je ne veux point donner trop d'importance à ces formes littéraires. Dans notre cas, cependant, la rédaction *In gott* me paraît quelque peu anormale (2).

2° Au lieu des adjectifs *bonus*, *melior*, *optimus*, nous li-

(1) DANIELS, *op. cit.*, p. 61, 7.
(2) Nous lisons bien une fois, peu avant notre texte, la forme *in*

sons *gutt, bessers, allerbestes*, substantifs neutres. Les mots restent visuellement presque semblables. Le sens de la phrase en est cependant quelque peu modifié ; et il n'est pas en parfaite continuité avec les explications précédentes. Il n'est pas question de savoir, en effet, si en Dieu il y a du bien, du mieux, du parfait, mais si Dieu lui-même peut être appelé bon, meilleur, le parfait. Eckhart répond négativement : Dieu n'est pas bon, en sous-entendant, d'après la méthode d'éminence déterminée par le pseudo-Denys (1), il n'est pas bon comme sont bonnes les créatures.

3° La forme personnelle *ita male dico*, est changée dans le texte allemand en forme impersonnelle : *wer spricht*, comme pour dégager la responsabilité d'Eckhart.

4° Dans le texte latin des censeurs de Cologne, la comparaison se suit d'une façon logique : *ac si ego album vocarem nigrum*. Dans la forme allemande de ce sermon, le terme *album* est remplacé par *Sonne*; et nous obtenons cette comparaison : « comme si on disait du soleil qu'il est noir ». Nous lisons semblable comparaison un peu plus haut : « Grosse meister sprechent : Gott sey ein lauter wesen; er ist hoch über wesen, als der oberst engel ist über ein mucken. Und ich sprich als unrecht, das ich gott heiss in wesen, als ob ich die sonnen hiess bleich oder schwartz. Gott ist weder diss noch das » : « Les grands maîtres disent que Dieu est une pure essence; mais il est au-dessus de toute essence, comme l'ange le plus élevé est au-dessus du petit insecte. Dire de Dieu qu'il est essence, c'est aussi inexact que d'affirmer du soleil qu'il est jaune ou noir. Dieu n'est ni ceci ni cela. »

gott, mais qui est appelée nécessairement par toute la phrase : « Der höchst engel unnd die seel unnd die muck hand ein gleich bild in gott. » Et immédiatement après : « Gott ist nitt wesen noch güte. » (Bâle, fol. 287^{r-2}, l. 9.)

(1) La rédaction de Bâle ne mentionne pas explicitement le pseudo-Denys. Par contre, la rédaction de Nüremberg, voir JOSTES, *op. cit.*, p. 26, l. 1, s'exprime ainsi : « Ein mester spricht, und daz ist sanctus Dionysius : Got ist weder ditz noch daz. »

Entre ces deux sortes de comparaison, il y a plus qu'une nuance. Celle que donne la seconde liste de 1326 me semble davantage dans le développement de la pensée. De quoi s'agit-il, en effet, dans tout le passage de ce sermon? Eckhart veut montrer — qu'il y ait raison ou tort, nous le verrons plus loin — qu'entre la nature infinie de Dieu et les attributs des êtres créés, il y a un abîme tel que seul le rapport entre deux contradictoires peut nous en donner quelque soupçon. Entre la bonté de Dieu et la bonté créée par exemple, il n'y a pas plus de rapports qu'entre le blanc et le noir, le oui et le non.

La comparaison rapportée dans la liste de 1326 nous place dans l'ordre des contradictoires; celle de l'édition de Bâle, dans l'ordre des qualificatifs. La première exprime entre Dieu et le créé une divergence absolue; la seconde, une différence. Celle-ci est plus juste; celle-là nous donne plus exactement la pensée d'Eckhart.

De cette analyse, il ressort que la rédaction de Bâle est moins originale que le texte de la seconde liste des censeurs de Cologne. Cette rédaction de Bâle dénote-t-elle un remaniement conscient, opéré pour échapper aux censures; ou bien avons-nous affaire à une différence simplement d'ordre littéraire, provenant d'une reportation inexacte? Je ne pourrai point le déterminer avec certitude. La seconde hypothèse me semble cependant plus vraisemblable, si j'en juge d'après d'autres constatations que je vais avoir l'occasion de produire.

Nous avons de ce sermon *Quasi stella matutina* une seconde rédaction, publiée par Jostes (1) d'après un manuscrit de Nuremberg. Pour le passage du texte qui nous intéresse actuellement, cette rédaction est fort intéressante, parce qu'elle nous permet de suivre le travail de correction des sermons d'Eckhart, cette fois à la suite de la condamnation.

(1) Fr. Jostes, *op. cit.*, p. 25.

Rédaction de Bâle
fol. CCLXXXVII^{r-2}, l. 12.

Gutte klebet au wesenn annd ist nitt breitter dann wesen, wann were nit wesen, so were nitt gute, und wesen ist noch lauterer denn güte. IN GOTT IST WEDER GÜTT, NOCH BESSERS, NOCH ALLER BESTES. Wer spricht das got güt were, der thet im als unrecht, als der die sonnen schwartz hiesse (2). *Nun spricht doch gott. Nyemant ist gütt, dann alleingott.*

Rédaction de Nüremberg,
Jostes, p. 26, l. 14.

Chein ding wurcht ob seinem wesen. Das feuwer wurcht nicht dan in dem holtz. Got der wurcht ob dem wesen an der weise, da er sich geruren mak (1). GOT IST GUT, ER IST PEZZER, ER IST ALLER PESTE. *Gut lebt an wesen und ist nicht breiter dan wesen; wer nicht wesen, so wer auch nicht güt; wesen ist noch lauter dun güt. Nu spricht unser herre : Ez ist nimant güt, alein got alein.*

Comme cela ressort de la comparaison de ces deux textes, la rédaction de Nuremberg reproduite par Jostes témoigne d'un remaniement beaucoup plus considérable (3) que la formule même de l'édition de Bâle. Non seulement l'ordre des phrases est différent, mais surtout la proposition incriminée dans le procès d'Eckhart, en 1326, condamnée en 1329, est complètement travestie. On en a supprimé toutes les négations. Au lieu de cette formule : Dieu n'est ni bon, ni meilleur, ni le meilleur, nous avons cette autre : Dieu est bon, il est meilleur, il est le meilleur.

Au terme de cette analyse nous obtenons donc trois formules :

1. Deus non est bonus nec melior nec optimus.
2. In gott ist weder gütt, noch bessers, noch aller bestes.
3. Got ist gut, er ist pezzer, er ist aller peste.

La troisième dénote un remaniement intentionnel de la pensée d'Eckhart, la seconde, très vraisemblablement, une différence d'ordre plutôt littéraire. C'est la première qui nous donne la doctrine originale d'Eckhart. Je ne veux pas

(1) Ce texte se lit dans l'édition de Bâle, fol. CCLXXXVII^{r-1}, l. 17.

(2) A remarquer que cette comparaison est supprimée dans la rédaction de Nüremberg.

(3) Cela est vrai dans le cas dont nous parlons. En maints autres endroits, la rédaction de N. est meilleure que celle de B. Nous reviendrons plus tard sur ce point.

dire par là que la formule latine est primitive. C'est, au contraire, une traduction. Mais actuellement, cette traduction faite sur une rédaction latine plus pure, circulant avant l'accusation de 1326 et la condamnation de 1329, nous livre la doctrine d'Eckhart dans son expression primitive.

Examinons maintenant brièvement le sermon *Omne datum optimum*, qui avait fourni six articles aux censeurs de Cologne. Le sermon visé est celui qui est imprimé dans l'édition de Bâle, fol. CCLIX^{v} et dans Pfeiffer, n° 40. On y retrouve en effet textuellement quelques-uns des articles incriminés. Par exemple, celui-ci :

Daniels, p. 55, 11.	Ed. de Bâle, fol. CCLIX^{v-2}, l. 10.
Ille homo qui se deo committit et voluntatem suam diligenter querit, quidquid deus illi homini dat, hoc est optimum, hoc optimum esse oportet de necessitate. Et quod nullus alius modus esse possit qui melior esset, quamvis aliquid aliud melius appareat *vel etiam sit melius*, tamen tibi non esset ita bonum quia deus vult istum modum et nullum alium et sive sit infirmitas sive paupertas sive fames vel quidquid sit, quidquid deus circa te permittit fieri vel accidere vel non permittit, hoc est optimum sive sit devotio sive interna delectatio, quidquid tu habes vel non habes.	Die menschen die sie zu gott lassent und seinen willen allein suchent mitt allem fleyss, was got den selbigen gibt, das ist und das dunckt sy das best. Du syest des gewiss (als das got lebt) das er von nott das aller best sein muss, und das kein ander weise möcht gesein die besser were, wie das sey, das doch ein anders besser schein, so wer es dir doch nit als gut, wann gott wil dise weiss unnd kein ander weise, *unnd dise weiss muss von not dir die beste weiss sein*. Es sey siechtag, oder armütt, oder hunger, *oder durst*, oder was es sey, was got über dich verhenget, oder nitt verhenget, das ist dir alles das best, es sey andacht, oder innigkeit, das du der beider nit hast, unnd was dû hast oder nitt hast...

Sauf les passages que nous avons soulignés, le texte latin suit exactement le texte allemand, ce qui, à la fois, authentique le sermon et garantit la rédaction du passage. Et c'est là encore un genre d'utilité de la seconde liste de 1326.

Le texte sur le néant des créatures est également identique dans les deux rédactions : Daniels, p. 56, 24 : Bâle, fol. CCLX^{v-1}, l. 29. Mais il est à remarquer que la seconde liste, tout en traduisant un texte allemand absolument pareil à notre rédaction actuelle, omet un membre de phrase : *ich sprich nitt das sy kleyn seyen, oder icht seyen, sunder sy seynd ein lauter nicht,* qui constitue dans la première liste, un article spécial (1).

Si c'est bien, comme nous venons de le montrer, le sermon *Omne datum optimum* qui est visé par les censeurs de Cologne, nous devons constater aussi que la rédaction actuelle de notre sermon est très défectueuse. Le passage sur l'amour du prochain a été remanié. Le texte latin — et c'est bien dans la méthode exagérée d'Eckhart — nous dit : « L'homme doit aimer son prochain comme lui-même. Cela ne veut pas dire seulement qu'on doit aimer son prochain pour le même bien, ou même pour Dieu vers qui est ordonné l'amour de nous-même ; mais on doit aimer son prochain avec autant d'intensité qu'on s'aime soi-même. » Et c'est naturellement chose absolument impossible, l'amour de nature étant strictement personnel. Aussi la rédaction allemande actuelle a-t-elle adouci ces formules. « On doit, y est-il dit, aimer son prochain comme soi-même. Généralement les gens sans instruction disent qu'on doit aimer ce prochain pour Dieu, qui est la fin de l'amour que nous avons pour nous-même. Et ce n'est pas difficile. »

Daniels, p. 56, 10.	Ed. de Bâle, fol. CCLX^{v-2}, l. 38.
Quadragesimus secundus articulus dicit sic : homo debet diligere proximum sicut se ipsum, non quod homo diligat proximos suos ad idem bonum vel in ordine ad eundem deum ad quem deum homo se ipsum diligit, *sed debet eos ita* INTENSE *diligere sicut se ipsum* PER OMNEM MODUM.	Diss sprechent gemeyn grobe leüt, sy sprechent, man sol sy zu dem gott liebhabenn, do man sich selber zu liebhat. Neyn es soll nitt also sein. Man *sol sy also* SER *liebhaben, als sich selber* UNND DISS IST NIT SCHWER.

(1) DANIELS, p. 34, 9, n° 15.

On retrouve bien, dans la rédaction allemande actuelle, la coupe de pensée de Maître Eckhart, mais cette pensée a été reformulée en termes qui la rendent quasi acceptables. L'expression latine *ita intense..... sicut*, me paraît beaucoup plus accentuée que l'expression allemande *also ser..... als*, dont la valeur dépasse à peine celle d'une comparaison. Et cette valeur de simple comparaison est maintenue par la suppression de la partie de texte correspondant à *per omnem modum*.

La formule : « *Omnia debent perfici in uno humili homine* (1) », extraite de ce même sermon *Omne datum optimum*, nous la retrouvons dans la rédaction allemande, mais ainsi remaniée : « Mer bistu zumal unden an, so empfahestu zu mal und volkommenlich » (2). Ce qui nous donne un sens acceptable.

Quant au texte de cette proposition : « *virtus quam homo perfectus habet, ipsa habet radicem in fundo deitatis radicatam et plantatam ubi solum ipsa suum esse vel suam essentiam habet* » (3), je n'en ai pas trouvé trace dans la rédaction allemande actuelle.

N'insistons pas davantage sur l'intérêt que présente la seconde liste de 1326, pour le problème de critique textuelle. Du reste, nous y reviendrons ultérieurement, et les remarques précédentes sont déjà suffisantes pour nous permettre de formuler certaines conclusions.

1°) Les concordances entre les articles latins de 1326 et la rédaction allemande nous témoignent que les censeurs de Cologne ont traduit fidèlement le texte qu'ils avaient sous les yeux. D'ailleurs, historiquement, le contraire nous eût paru invraisemblable.

(1) Daniels, p. 57, 26, n° 45.

(2) Ed. de Bâle, fol. CCLXI^{r-l}, l. 15.

(3) Daniels, p. 57, 11, n° 44. On ne trouve pas non plus l'article 46, Daniels, p. 57, 24 : « *Omnes res create sunt nichil in se ipsis.* » On lit cependant dans le sermon, voir plus haut, p. 93, une formule équivalente et presque identique. Originellement, cette pensée a dû se lire deux fois dans ce même sermon.

2°) Les articles latins nous donnent sinon la pensée réfléchie de Maître Eckhart, du moins ses formules authentiques de prédicateur.

3°) En maints endroits, la rédaction allemande actuelle est divergente du texte latin des articles de 1326. Cette divergence trouve parfois son explication dans l'existence de deux rédactions parallèles et différentes. En plusieurs cas, nous avons clairement affaire à un remaniement volontaire, fait à la suite du procès. Les listes de 1326, en particulier la seconde, doivent nous servir à reconstituer dans sa formule originale la pensée de Maître Eckhart.

(*A suivre.*)

P. G. THÉRY, O. P.
Le Saulchoir.

Les premiers documents historiques concernant l'IMITATION

(*Suite*)

Comme il fallait s'y attendre, les trois documents que nous avons interrogés dans notre précédent article n'ont pu nous renseigner sur la personne même de l'auteur de l'*Imitation* : le troisième déclare expressément que l'auteur a voulu rester inconnu ; le second s'abstient de prononcer aucun nom ; quant au premier, il se contente de cette indication générale, que c'était un chanoine régulier.

En revanche ces mêmes documents nous font connaître, d'une façon indirecte, mais précise, le milieu d'où est sortie l'*Imitation*. Ce milieu est incontestablement celui des chanoines réguliers de Windesheim dans les Pays-Bas. Certains indices nous ont même orienté déjà vers l'entourage de Thomas a Kempis.

Ce qui ressort également de ces premiers témoignages, c'est que l'*Imitation* ne peut être postérieure à l'année 1428, date de la traduction hollandaise d'Eemstein. Voilà donc le *terminus ad quem* de la composition du chef-d'œuvre nettement établi. Mais quel est le *terminus a quo* ? Il va nous être fourni par le témoignage suivant, qui, bien qu'il n'ait été consigné par écrit qu'à la fin du XV^e^ siècle, nous ramène par ses origines à ces mêmes années, 1428-1434, où nous sommes parvenus.

4. *La tradition orale rapportée par Trithème*

En 1494 Trithème avait consacré une notice bibliographique à Thomas a Kempis dans son *De Scriptoribus Ecclesiasticis*. L'année suivante il reproduisit la même notice dans son *Catalogus illustrium virorum Germaniae*, mais en y ajoutant un renseignement qu'il avait sans doute recueilli dans l'intervalle et qui est pour nous du plus haut intérêt. Il s'agit, en effet, d'une tradition orale remontant au deuxième quart du XV^e^ siècle et précisant la date de l'apparition de l'*Imitation*.

Voici donc le texte de Trithème. Après avoir parlé du livre de l'*Imitation*, l'abbé de Sponheim ajoute : « quem [*libellum*] ante multos annos seniores nostri suos ferunt legisse seniores (1) ».

C'est uniquement ce dire des Anciens qui nous intéresse ici. Nous n'avons pas à nous occuper, pour le moment, de l'opinion personnelle de Trithème, d'après laquelle il y aurait eu *deux* Thomas a Kempis : cette opinion, qui contredit les données les plus certaines de l'histoire et sur laquelle nous aurons à revenir, a été abandonnée, du reste, par l'auteur vers la fin de sa vie (2). Il est inutile d'embarrasser notre exposé d'une discussion sans objet. La tradition dont Trithème s'est fait l'écho conserve sa valeur propre, indépendamment des considérations plus ou moins justes qu'il y rattache.

Que disaient donc au juste les « anciens » de 1495 ? Que, il y avait bien longtemps (*ante multos annos*), leurs anciens

(1) *Cathalogus illustrium virorum Germaniam suis ingenijs et lucubrationibus omnifariam exornantium*, ed. Moguntiae, 1495, fol. XXXVI^r^. — L'ouvrage porte aussi le titre *De viris illustribus Germaniae.*

(2) Dans ses *Annales Hirsaugienses* (éd. St-Gall, 1690, t. II, p. 334), qu'il acheva en 1514, Trithème ne parle plus que d'un seul Thomas a Kempis, à qui il attribue l'*Imitation*. Ce fait n'a pas encore été relevé ; il a échappé aussi bien à M^gr^ Puyol qu'aux auteurs antérieurs cités par lui : cf. *L'Auteur du livre De Imitatione Christi*, t. I, Paris, 1899, pp. 633-636.

à eux lisaient déjà l'*Imitation* (*suos ferunt legisse seniores*).

Ceux que Trithème appelle « ses anciens » devaient être des hommes âgés environ d'une trentaine d'années de plus que lui, ayant dépassé, par conséquent, la soixantaine en 1495, puisqu'à cette date Trithème avait trente-trois ans. Ces « anciens » affirmaient donc avoir vu le livre de l'*Imitation* entre les mains de leurs devanciers, qui le lisaient depuis plusieurs années : c'est-à-dire que, à l'époque où les « anciens » de Trithème avaient commencé à s'intéresser aux livres de spiritualité, — supposons vers l'âge de dix-sept à vingt ans, ce qui nous reporte aux environs de 1450 —, l'*Imitation* était déjà connue depuis quelque temps. Depuis combien d'années exactement? on ne le dit pas. Mais on donne clairement à entendre que c'est *la génération antérieure à 1450* qui fut témoin de l'apparition du livre.

C'est donc vers 1420 qu'il faut placer la limite extrême de la composition de l'*Imitation*. De sorte qu'en combinant ce résultat avec ceux que nous avons déjà obtenus, nous arrivons à cette conclusion : que *l'Imitation a dû paraître entre les années 1420 et 1428*.

Et qu'on ne nous objecte pas que Trithème lui-même place la composition de l'ouvrage vers 1410. Cette date de 1410, dans le texte de Trithème, ne s'applique pas à l'*Imitation*, mais à l'ensemble de l'activité littéraire de Thomas a Kempis. Il la donne à la fin de son énumération des œuvres de Thomas : « *claruit* temporibus Ruperti bauari imperatoris clarissimi Anno domini Mccccx ». Ce n'est qu'une conjecture, destinée, comme la plupart de celles qu'il propose pour les autres écrivains, à fixer d'une manière approximative, souvent très approximative, l'époque où vivait l'auteur ; pour le cas de Thomas a Kempis elle ne correspond que d'une façon très lointaine à la réalité. Au surplus elle n'a aucun rapport avec la tradition orale qui nous occupe, puisqu'elle figure déjà en 1494 dans le *De Scriptoribus Ecclesiasticis* où cette tradition n'est pas encore mentionnée.

Il est vrai qu'à la fin de sa notice, immédiatement après les paroles citées plus haut, Trithème ajoute une réflexion qui, au premier abord, semble diminuer quelque peu la valeur de cette tradition : « Je sais, dit-il, que tout le monde ne partage pas cette opinion » (*quamuis sciam nonnullos in hac re sentire contrarium*).

Mais il est évident que cette remarque ne porte pas sur la « tradition » des anciens. Les anciens ne pouvaient se tromper en affirmant qu'ils avaient vu l'*Imitation* entre les mains de leurs devanciers : leur témoignage, sur ce point, était irrécusable. Ce qui était sujet à discussion, c'était l'opinion exposée tout au long par Trithème dans ce même paragraphe, celle qui distinguait deux Thomas a Kempis et attribuait l'*Imitation* au premier d'entre eux. C'est d'elle qu'il s'agit dans cette remarque finale (1).

Nous pouvons donc maintenir notre conclusion : à savoir que l'apparition de l'*Imitation*, d'après les témoignages historiques que nous avons invoqués jusqu'ici, doit se placer vers les années 1420-1428.

L'étude des manuscrits confirmera dans la suite ces données de l'histoire. Les plus anciennes des 600 copies du chef-d'œuvre sont de l'année 1427 pour ce qui regarde les quatre livres ensemble, — de l'année 1424 pour le premier livre à part (2). A cette date l'auteur, quel qu'il soit, n'avait pas encore mis la dernière main à son ouvrage : un examen attentif des variantes fait voir, en effet, que la toute première copie doit avoir été exécutée avant que le

(1) « Et notandum quod duo feruntur huius fuisse nominis, ambo de Kempis, ambo regulares in monte sancte agnetis... Libellus autem de imitatione christi *primi fertur auctoris* : quem ante multos annos seniores nostri suos ferunt legisse seniores : *quamuis sciam nonnullos in hac re sentire contrarium.* »

(2) C'est à tort que beaucoup d'auteurs parlent d'un manuscrit de Melk de l'année 1421 : le texte de l'*Imitation* contenu dans ce manuscrit ne porte pas de date; à notre avis il ne peut guère être antérieur à 1434.

manuscrit prototype de l'*Imitation* ne fût complètement achevé. C'est ainsi que la critique textuelle nous amènera à conclure que l'*Imitation*, commencée avant 1424, dut être achevée plus tard en 1426.

Chose aussi digne de remarque qu'elle a été peu remarquée jusqu'ici : c'est précisément cette année 1426 qu'un des biographes les mieux renseignés de Thomas a Kempis, son dernier successeur comme sous-prieur du Mont-Sainte-Agnès (1), indique comme étant celle où parut l'*Imitation*. On est d'autant plus surpris de le voir proposer cette date, que tout l'invitait à adopter l'année 1441, qui se lit pour ainsi dire, en toutes lettres à la fin de l'autographe d'a-Kempis. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il avait pour cela des raisons sérieuses.

Qu'est-ce qui l'a déterminé à s'arrêter de préférence à l'année 1426? Peut-être une tradition orale qui se serait conservée au Mont-Sainte-Agnès. Peut-être aussi un de ces vieux documents d'archives qu'il dit avoir utilisés pour sa Vie de Thomas (2) : un brouillon autographe, par exemple, muni de cette date.

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, il est peu probable que François de Backer se soit livré à une étude comparée des manuscrits de l'*Imitation*, ni à un travail de critique textuelle. C'est seulement de nos jours qu'on est arrivé à fixer avec une certitude quasi mathématique l'âge respectif des différentes parties dont se compose le manuscrit autographe de Thomas a Kempis : s'appuyant sur un examen minutieux des particularités orthographiques des autres autographes, le Dr M. Pohl a pu établir que la partie contenant les quatre livres de l'*Imitation* était anté-

(1) Franciscus Tolensis [François de Backer, originaire de Tholen], *De imitando Christo*, Antverpiae, MDLXXV, au début de l'Avis aux lecteurs (pages non numérotées) : « Librum hunc, amice Lector, *ante annos centum quadraginta quinque* editum... » L'épître dédicatoire porte la date du 27 octobre 1571.

(2) « Partim ex priscorum monumentis, *ex relictis* partim *et semirosis chartulis* eruta, comperta ipsa et definita habeo. »

rieure à la Bible de Darmstadt, dont Thomas commença la transcription au début de 1427 ou à la fin de 1426 (1).

La convergence de toutes ces preuves, aboutissant par des voies si diverses au même résultat, prouve surabondamment qu'on ne risque pas de se tromper beaucoup en affirmant que l'*Imitation* fut achevée au plus tard en 1426, très probablement en cette année-là même.

Nous savons déjà par ailleurs que l'auteur doit être cherché dans les Pays-Bas, dans le milieu des chanoines réguliers de Windesheim. C'est ainsi que peu à peu les contours du problème se précisent et prennent forme.

5. *Le manuscrit de Cambrai de 1438*

Enfin, voici qu'en 1438, une douzaine d'années après l'apparition de l'*Imitation*, pour la première fois un nom d'auteur est prononcé dans les documents historiques; et ce nom est celui de Thomas a Kempis, alors absolument inconnu dans le monde littéraire.

Le texte que nous allons invoquer avait été publié en 1891 par un savant de marque, Auguste Molinier (2). Mais il passa inaperçu. C'est au Dr M. Pohl que revient le mérite de l'avoir tiré de l'oubli (3).

(1) M. Pohl, *Opera omnia Thomae Hemerken a Kempis*, t. II, 1904, pp. 462-465. De ce seul fait le manuscrit écrit de la main de Thomas a Kempis se place en tête de tous les manuscrits de l'*Imitation* comme étant le plus ancien de tous. — Sur l'importance capitale des particularités orthographiques pour fixer la chronologie des Sermons de Bossuet, cf. J. Lebarq, *Histoire critique de la Prédication de Bossuet*, Paris, 1891, pp. 101-117, et *Œuvres oratoires de Bossuet*, t. II, pp. v sqq. — Rappelons en passant qu'en 1426 Thomas a Kempis était dans la pleine maturité de son âge : il avait quarante-six ou quarante-sept ans.

(2) *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France, Départements*, t. XVII (Cambrai), Paris, 1891, pp. 318-319. Mgr Puyol aurait pu connaître ce texte.

(3) Cf. Dr M. Pohl, *Ein neuer Beweis für Thomas von Kempen als Verfasser der Bücher De Imitatione Christi*, dans : *Kölnische Volkszeitung*,

Le manuscrit 835 de Cambrai est un recueil ascétique provenant de l'ancien prieuré des Guillelmites de Walincourt. Près de la moitié du volume est occupée par une série de traités de Thomas a Kempis. L'*Imitation* n'y figure point, mais par deux fois elle y est mentionnée en des termes dont l'intérêt n'échappera à personne.

En tête du premier opuscule nous lisons : « Ci-commence le prologue du *Soliloque de l'âme*, publié par frère Thomas, de l'ordre des chanoines réguliers de la Congrégation de Windesheim, qui composa également les traités *Qui sequitur me.* » A la fin, de la même main du copiste qui a écrit ce titre et tout l'ouvrage : « Ci-finit le *Soliloque de l'âme* de frère Thomas, de l'ordre des chanoines réguliers. Deo gratias. En l'an du Seigneur 1438, la veille de la fête des onze mille vierges. Pour l'amour de Dieu priez pour le copiste (1). »

Thomas a Kempis, car c'est bien de lui qu'il s'agit, n'est nommé que par son prénom. Dans le deuxième texte il n'est désigné que par sa fonction de sous-prieur. En tête du traité suivant le même copiste a écrit en effet : « Ci-commence un pieux traité, publié par le vénérable père sous-prieur du monastère des chanoines réguliers près de Zwolle, de la Congrégation de Windesheim, lequel composa également les pieux traités dont le premier commence

(*Literarische Beilage*), 21 mai 1908, n° 21, p. 159. Et *Thomae Hemerken a Kempis Opera omnia*, t. I, 1910, pp. 377-379; les planches III et IV donnent la reproduction photographique des deux principaux passages.

(1) Fol. 34r° : « Incipit prologus in soliloquium anime editum a fratre thoma ordinis regularium sub capitulo Windezmensi qui et copulavit illos tractatus qui sequitur me. » Fol. 91r°, l. 8 : « Explicit soliloquium anime fratris thome ordinis regularium deo gratias anno domini M°CCCC°XXXVIII° in profesto XI^m^ virginum orate propter [deum] pro scriptore. » Le bas de ce dernier feuillet a été coupé. Le manuscrit contient quelques ornements de couleur signalés déjà par M. A. Durieux, *Les miniatures des manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai*, Cambrai, 1861. A l'*incipit* du *Soliloque* on voit le buste d'un chanoine régulier. Cf. Pohl, *l. c.*, planche III.

par les mots : *Qui sequitur me*, avec les trois suivants, et qui composa encore plusieurs autres ouvrages (1). »

Suit alors le texte des deux opuscules *Libellus spiritualis exercitii* et *De recognitione propriae fragilitatis*. Enfin un dernier groupe d'opuscules, annoncé en ces termes : « Ci-commencent certains opuscules pieux, lettres et sermons divers du même vénérable père Thomas, de l'ordre des chanoines réguliers, près de Zwolle, au Mont, sous-prieur du même monastère. » Le tout se termine par cette souscription : « ci-finissent les lettres du même auteur en l'an du Seigneur 1438 (2). »

Les renseignements donnés ici sont intéressants à plus d'un titre. Outre qu'ils nous font connaître la personne même de l'auteur de l'*Imitation*, ils montrent sous quelle forme le livre se présentait aux lecteurs vers 1438.

Il est à remarquer, en effet, que l'*Imitation* n'y est pas considérée comme un traité unique divisé en quatre livres, mais comme une série de quatre traités distincts : « *les* traités dont le premier commence par les mots *Qui sequitur me*, avec les trois suivants »; ou bien : « *les* traités *Qui sequitur me* ».

Cette façon de parler a de quoi nous surprendre, habitués que nous sommes à voir l'ouvrage désigné sous le titre général d'*Imitation de Jésus-Christ*, avec les divisions bien connues en « premier livre », « deuxième livre », etc. Pourtant elle est tout à fait authentique : c'est même la

(1) Fol. 92r° : « Incipit deuotus trac[ta]tus editus a venerabili patre suppriore in monasterio regularium prope swollis quod sub capitulo windezemmensi est qui eciam composuit illos deuotos tractatus quorum primus incipit qui sequitur me cum tribus sequentibus et eciam plura alia composuit. »

(2) Fol. 106v° : « Incipiunt quidam deuoti libelli epistole et sermones diuersi euisdem venerabilis patris thome ordinis regularium prope su[o]llis in monte supprioris eiusdem monasterii. » — Fol. 168v° : « Expliciunt quedam epistole eiusdem anno domini 1438. » Le Dr Pohl commet une distraction en disant que la date de 1438 se trouve répétée trois fois.

seule qui corresponde à la fois au caractère du livre et à sa forme primitive telle qu'elle apparaît dans les manuscrits les plus anciens. Avant 1435 on ne trouve pas un seul manuscrit qui présente les quatre livres comme des subdivisions d'un traité unique. Les désignations de « premier livre », « deuxième livre », etc., ne deviennent fréquentes que dans la seconde moitié du XV^e^ siècle : elles ne seront universelles qu'au XVI^e^ (1).

Le détail que nous venons de signaler a son importance. Il nous servira plus tard à préciser la date de certains manuscrits, notamment du fameux « codex Aronensis ». Néanmoins le principal intérêt des renseignements contenus dans les notices du manuscrit de Cambrai vient du témoignage qu'ils apportent en faveur de Thomas a Kempis comme auteur de l'*Imitation*.

Quelle est la valeur de ce témoignage ?

Nous n'hésitons pas à dire qu'elle est tout à fait exceptionnelle, parce que les renseignements donnés ici n'ont pu émaner que d'un témoin parfaitement autorisé.

Pour mettre ce point en lumière, il nous faut tout d'abord présenter une observation générale, qui domine tout le débat et à laquelle on n'a pas toujours suffisamment prêté attention. Au moment où se produit dans l'histoire la candidature de Thomas a Kempis, — et nous la verrons se produire de plusieurs côtés à la fois, en des documents indépendants les uns des autres, — l'humble moine du Mont-Sainte-Agnès était complètement inconnu. Jamais il ne remplit aucune charge importante dans son Ordre, même pas celle de prieur dans son propre monastère. I

(1) D'après les statistiques que nous avons dressées en nous basan sur les manuscrits datés, la désignation « livre premier », « livr second », etc., ne se rencontre dans *aucun* des 23 manuscrits antérieur à 1435 ; dans les 60 manuscrits environ qui s'échelonnent de 1435 à 1450 nous ne l'avons relevée que 15 fois ! A partir de 1450 elle devien de plus en plus fréquente et finit par devenir la plus usuelle. Plusieurs éditions du XV^e^ siècle ne comprennent que le premier de quatre traités, ou bien les trois premiers.

ne fut mêlé à aucun événement politique. Toute sa vie se passa dans l'obscurité de son cloître. Bref, il réalisait à merveille l'idéal du religieux tel que le décrit l'*Imitation* (1).

Sans doute, en 1438 il avait déjà composé plusieurs ouvrages, mais tous étaient anonymes, de sorte que ceux-là seuls qui vivaient dans son entourage pouvaient savoir qu'il en était l'auteur. En dehors de ce cercle restreint, le nom de Thomas était totalement ignoré.

Comment, dès lors, les copistes ont-ils pu lui attribuer l'*Imitation*? Comment ont-ils même su son nom? Comment ont-ils su son existence? L'attribution à Thomas a Kempis demeure inexplicable si elle ne s'appuie pas sur la vérité : car elle n'a pu venir que de gens qui étaient en relations personnelles avec l'auteur.

On connaît les habitudes des copistes du moyen âge. Suivant l'axiome : « On ne prête qu'aux riches », quand ils se trouvaient en face d'une œuvre anonyme ayant quelque valeur, ils s'empressaient d'en faire hommage à quelque écrivain de grand renom, sans s'inquiéter outre mesure des vraisemblances. C'est l'origine de bien des pseudépigraphes.

Pour l'*Imitation* les choses ne se sont pas passées différemment. La plupart des copistes — il faut leur rendre ce témoignage — ont eu le bon esprit de respecter l'anonymat de l'auteur et d'avouer leur ignorance. Ceux qui n'ont pu s'y résoudre ont cru ne pouvoir mieux faire que de placer le livre sous le patronage de quelque sommité littéraire. Regardez les candidats qu'ils ont mis en avant : ils portent tous des noms illustres : saint Basile (!), saint Augustin, saint Anselme, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, le chancelier Gerson (2).

(1) Qu'on se rappelle sa devise : « in angulo cum libello » (*in een hoeksken met een boeksken*).

(2) Ce sont, avec celui de Thomas a Kempis, les *seuls* noms d'auteur qui se lisent dans les manuscrits du XV[e] siècle, à l'exception de celui de Jean « de Canabaco », dont nous parlerons tout à l'heure. C'est à tort que Mgr Puyol y ajoute le nom de Walter Hilton. La candidature

Hâtons-nous d'ajouter que les contemporains eux-mêmes ne semblent pas avoir pris au sérieux ces fantaisies littéraires. Aucun de ces noms n'a fait fortune, — sauf celui de Gerson. Et la chose s'explique tout naturellement. Les gens du XV^e^ siècle pouvaient savoir aisément que l'*Imitation* était un livre relativement récent : il leur suffisait pour cela de jeter un regard sur les rayons de leurs bibliothèques et de constater que l'ouvrage ne se rencontrait dans aucun manuscrit ancien. Or, parmi les auteurs spirituels plus récents, quel était, au XV^e^ siècle, celui qui jouissait de la plus grande notoriété ? C'était incontestablement le chancelier de l'Université de Paris, Jean Gerson († 1429) (1). Il n'en fallait pas davantage pour assurer son succès.

C'est ainsi que le prestige qui s'attachait à son nom et la conviction que l'*Imitation* était de date récente suffisent à expliquer la candidature de Gerson, qui a donné naissance, à son tour, à celle de Gersen, comme nous le verrons dans la suite.

Tout autre est le cas de Thomas a Kempis. L'obscurité même de son nom le mettait à l'abri d'une pareille aventure ; de ce chef, il possède sur ses compétiteurs une supériorité incomparable. Si les copistes lui ont attribué l'*Imitation*, ce ne peut être parce qu'ils auraient été éblouis par son nom.

de ce dernier n'est pas le fait des copistes du moyen âge, mais de quelques savants modernes. Nous aurons à revenir sur tous ces noms quand il sera question des manuscrits de l'*Imitation*.

(1) Le texte suivant donne bien l'idée du prestige qui entourait le nom de Gerson à l'époque où il commence à figurer dans les manuscrits de l'*Imitation* (milieu du XV^e^ siècle). Dans un traité, composé en 1453, le chartreux Vincent d'Aggsbach écrit : « Idem reverendus vir (Gerson) aliorum utilia scripta per sua quodammodo suffocavit et suppressit. Hugo enim de Palma nescitur quis sit vel unde sit ; Gerson vero habet nomen iuxta nomen magnorum in terra, et scripsit multa que deferuntur in omnem locum ; cui ex fama celebri maxime apud litteratos fides adhibetur ». (D^r^ E. Vansteenberghe, *Autour de la Docte Ignorance*, p. 195, dans : *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, Bd. XIV, Heft 2-4, Münster, 1915.)

Mais, dira-t-on, il y avait d'autres sources d'erreur. Bien souvent il suffisait aux copistes de trouver une œuvre anonyme jointe aux écrits d'un auteur connu, pour la lui attribuer aussitôt, surtout quand ils croyaient découvrir un certain air de famille entre les ouvrages ainsi réunis.

Le fait s'est produit plus d'une fois, il faut le reconnaître. On peut y voir l'origine de la candidature de Jean de Dambach (de Tanabaco) (1), ou de celle de Henri de Calcar, qui se cache sous la formule « cuiusdam Carthusiensis in Rheno ». Mais il est impossible d'expliquer de la sorte l'attribution à Thomas a Kempis. Les écrits de ce dernier n'ont pu, en aucune façon, fournir le nom de l'auteur de l'*Imitation* : ils étaient aussi anonymes que l'*Imitation* elle-même !

Il faut pourtant une explication à une candidature aussi insolite que celle d'a-Kempis. Cette explication, on a cru la trouver dans la fameuse souscription de l'autographe de Thomas, qui est conçue en ces termes : « Fini et achevé en l'an du Seigneur 1441 par les mains de frère Thomas de Kempen au Mont-Sainte-Agnès près de Zwolle (2). » Voilà, d'après M^gr^ Puyol, l'origine de la légende qui a fait de

(1) Cette candidature ne se rencontre que dans le manuscrit lat. 13605 de la Bibliothèque Nationale à Paris (codex Allatianus). L'*Imitation* y occupe les ff. 155^v^-223^v^ ; au fol. 246 commence le *De consolatione theologiae*, sous le nom de « Johannes de Tambaco ». Peut-être le copiste, en transcrivant ce traité, remarqua-t-il qu'il contient un passage qui se retrouve littéralement dans l'*Imitation*. En tout cas, après coup, au-dessus du titre « Incipit tractatus Johannis de Imitatione Christi » il ajouta ces mots : « de canabaco » (le T de *Tambaco* au fol. 342^v°^ ressemble beaucoup à un C). A cette conjecture de copiste, doublée d'une faute d'orthographe, les partisans de Gersen ont rattaché deux autres hypothèses : ils ont identifié gratuitement ce Jean de Canabaco avec Jean Gersen ; puis, non moins gratuitement, ils ont transformé *Canabaco* en *Cavaglia*. C'est sur cette base fragile, pour ne pas dire imaginaire, que s'élève aujourd'hui la statue de Gersen à Cavaglia près de Verceil.

(2) « Finit*us* et complet*us* anno dom*ini* MCCCCXLI p*er* man*us* Fr*atr*is thom*e* Kemp*is* In mon*te* s agnet*is* prope zwoll*is* » (les lettres en italique indiquent les abréviations dans le texte).

Thomas a Kempis l'auteur de l'*Imitation* : « ce qui a fait attribuer à Kempis la paternité de l'*Imitation*, c'est la souscription du manuscrit de 1441 (1) ». Cette souscription n'était, à l'en croire, qu'une souscription de copiste : on a voulu y voir une signature d'auteur!

La solution est aussi simple que radicale. D'un trait de plume on se débarrasse de tous les témoignages historiques en faveur d'a-Kempis. Les témoins ont beau se lever nombreux et proclamer qu'ils ont connu personnellement l'auteur de l'*Imitation*; d'un geste hautain Mgr Puyol les renvoie en disant : « Vous n'êtes que des ignorants : vous vous êtes tous laissés tromper par le manuscrit de 1441. »

Le manuscrit de Cambrai, de l'année 1438, suffit à lui seul à renverser cette hypothèse : trois ans avant la souscription de 1441 il attribue déjà l'*Imitation* à Thomas a Kempis. C'est donc que la candidature de celui-ci ne doit pas son origine à cette souscription.

Mais examinons l'hypothèse en elle-même; nous verrons qu'elle est absolument inadmissible.

Et d'abord, soulignons son extrême invraisemblance. Si la prétendue erreur provient de l'autographe, c'est donc au Mont-Sainte-Agnès qu'elle a pris naissance, dans l'entourage immédiat de Thomas a Kempis. Mais alors il faudra supposer que Thomas, qui ne pouvait ignorer ce qu'on disait autour de lui, a volontairement laissé croire et répéter qu'il était l'auteur de l'*Imitation*, alors qu'il savait pertinemment qu'il ne l'était pas! Ou bien supposera-t-on que ses confrères, durant les trente années qui s'écoulèrent de 1441 à sa mort, ne s'avisèrent jamais de lui demander ce qui en était? S'il y avait un lieu au monde où l'on devait être bien renseigné, c'était le Mont-Sainte-Agnès. Même en admettant que l'erreur ait pu s'y produire, il était impossible qu'elle persistât.

(1) Mgr Puyol, *L'Auteur du livre De Imitatione Christi*, t. I, Paris, 1899, p. 625.

D'ailleurs, pour peu que l'on y prenne garde, on s'aperçoit immédiatement que la souscription ne pouvait en aucune façon être interprétée dans le sens d'une signature d'*auteur*. Qu'un lecteur moderne, peu familier avec les manuscrits du moyen âge et distrait, s'y laisse prendre, passe encore. Mais que les contemporains, habitués à lire et à employer eux-mêmes de semblables formules, aient confondu une souscription de copiste avec une apostille d'auteur, qui donc le croira?

Les moines du Mont-Sainte-Agnès, pour leur part, faisaient très bien la distinction. Dans la *Chronique* de leur monastère ils mentionnent séparément les livres *copiés* par Thomas, et ceux qui furent *composés* par lui (1). De même Jean Busch, dans sa *Chronique de Windesheim*, distingue nettement entre les ouvrages transcrits par ses confrères, et ceux dont ils furent auteurs.

Si, encore, la formule employée par Thomas avait été ambiguë; si, par exemple, il y avait : « écrit par frère Thomas de Kempen : *scriptum per fratrem Thomam Kempis* ». On aurait pu, à la rigueur, être tenté de traduire : « composé par frère Thomas ». Mais non : l'équivoque est impossible; la formule est conçue de telle façon qu'il n'y a pas moyen d'en conclure que Thomas soit l'auteur des ouvrages qui précèdent. Il y a : « fini et achevé **par les mains** de frère Thomas : *finitus et completus* **per manus** *fratris Thomae Kempis* ». Personne, évidemment, ne songera jamais à traduire : « composé par les mains de frère Thomas »!

Souvenons-nous aussi que la souscription ne se trouve pas à la fin du texte de l'*Imitation*, mais cent quarante pages plus loin, à la suite de neuf autres traités, ce qui diminue considérablement les chances d'erreur.

(1) « *Scripsit* autem Bibliam nostram totaliter et alios multos libros pro domo et pro pretio. Insuper *composuit* varios tractatulos ad aedificationem iuvenum, in plano et simplici stilo, sed praegrandes in sententia et operis efficacia. » *Chronic. Montis S. Agnetis*, ed. Pohl, *Opera*, t. VII, 1922, p. 466-467.

Certains auteurs ont cru néanmoins trouver une circonstance aggravante qui aurait facilité, au contraire, la méprise. « Que l'on examine avec attention la souscription de l'autographe de 1441. Elle est de nature à dérouter les plus clairvoyants. Elle est d'une écriture étrange, et dans un état singulier. Hirsche en a publié une photogravure, que nous avons reproduite dans « Héliotypies ». Nous ne disons pas que cette souscription est adultérée. Mais nous constatons que la lecture en est si difficile, qu'elle n'a été déchiffrée qu'au XVII^e siècle. Au XIX^e siècle nous ne saurions pas ce qu'elle contient, si l'interprétation n'en était déjà admise. Du temps de Kempis il a été facile d'y être pris (1). »

Malheureusement cette prétendue circonstance aggravante n'existe que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée. Ce qui est difficile à lire, ce n'est pas la souscription de l'autographe, qui est parfaitement claire : c'est uniquement la photo-lithographie qu'en donne Hirsche; une malencontreuse bavure y a rendu la souscription absolument illisible ! La remarque de M^gr Puyol, malgré l'assurance avec laquelle elle est présentée, repose sur le vide. Le tort de l'imprudent prélat est de n'avoir jamais consulté le manuscrit dont il parle si souvent.

Tout au plus les abréviations, pourtant très usuelles, de la souscription pourraient-elles offrir quelque difficulté de lecture à des gens qui n'auraient jamais vu un manuscrit. A l'usage de ces derniers un lecteur moderne, qui avait sans doute éprouvé la même difficulté, a transcrit la formule de la souscription en toutes lettres sur le feuillet suivant de l'autographe, assez maladroitement d'ailleurs (2).

(1) M^gr Puyol, *L'Auteur du Livre De Imitatione Christi*, t. I, p. 629; cf. *ibid.*, p. 526.

(2) Fol. 193^r : « Rubrica hec ita [se] habet : Finitus et completus anno Domini MCCCCXLI Per manus Fratris Thome Kempensis in monte S. Agnetis prope Zwollas ». Le maladroit correcteur avait transcrit d'abord « finit*um* et complet*um*... per manu... prope *S*wollas ». Il a corrigé ensuite sa propre correction, mais a laissé subsister encore

Il reste que, pour les contemporains, il n'y avait pas moyen de se méprendre sur le sens de la souscription : il était impossible d'y voir l'affirmation que Thomas a Kempis était l'auteur de l'*Imitation*.

S'il y avait danger de se tromper, c'était dans le sens opposé. Rien de plus facile, en effet, en lisant cette formule, que d'en tirer la conclusion erronée que Thomas a Kempis n'était pas auteur, mais seulement *copiste*. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait ceux-là même qui prétendaient tout à l'heure que les contemporains y avaient vu une signature d'auteur : « Kempis s'affirme bien en qualité de copiste, mais nullement en qualité d'auteur. Il ne peut en être autrement pour peu que l'on se rende compte du sens des mots (1). »

La vérité est que la souscription de 1441 n'est ni une signature d'auteur, ni une signature de simple copiste, au sens où l'entendent ici les adversaires de Thomas. Dans cette formule Thomas ne dit ni s'il a *copié* son texte d'après un manuscrit antérieur, ni s'il l'a *composé* comme auteur. Cette double question reste absolument intacte, et il est impossible de la trancher avec les seules données de la souscription, qui n'y fait aucune allusion. Il se contente simplement de dire que ce qui précède *a été écrit de sa main* : « fini et achevé en l'an du Seigneur 1441 par les mains de Frère Thomas de Kempen ».

Cette formule s'applique avec autant de vérité aux livres simplement copiés par Thomas, qu'à ceux dont il est à la fois le copiste (au sens large) et l'auteur. Et de fait nous voyons, d'après les différents autographes conservés, qu'il s'en servait indistinctement dans l'un et l'autre cas.

Quand saint Paul écrit à la fin de son Épître aux Colossiens et de la Seconde aux Thessaloniciens : « salutatio

plusieurs erreurs de transcription (cf. note 2 de la page 107). — Quelque chose de semblable a eu lieu pour la souscription d'un autre autographe de Thomas : on en trouvera une excellente reproduction photographique dans l'édition de Pohl, t. III, pl. v.

(1) Mgr Puyol, *L'Auteur*, t. I, p. 523.

mea manu, Pauli », il n'entend certes pas déclarer par là qu'il n'est pas l'auteur de ces Épîtres ! Entre cette formule et celle employée par Thomas a Kempis, il n'y a qu'une seule différence : c'est que l'Apôtre voulait qu'on sût partout qu'il était l'auteur des Épîtres, tandis que le moine du Mont-Sainte-Agnès tenait à ce que sa qualité d'auteur fût ignorée.

Thomas a Kempis apposa simplement sa signature à titre de *scribe*, soit pour mieux cacher ses mérites d'auteur, soit pour se conformer aux usages de sa Congrégation. Les chanoines de Windesheim avaient, en effet, l'habitude de signer les manuscrits qu'ils écrivaient. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à parcourir, soit dans la Chronique de Windesheim de Jean Busch, soit dans celle du Mont-Sainte-Agnès par Thomas a Kempis, les listes d'ouvrages copiés par tel ou tel des religieux. Sans cette habitude il eût été impossible de dresser de pareilles listes.

Apparemment les chanoines ne voyaient dans cet usage rien d'incompatible avec la devise *Ama nesciri*, qu'ils connaissaient pourtant bien et qu'ils citaient fréquemment. Thomas lui-même, que ses confrères se plaisent à nous présenter comme un modèle d'humilité et de modestie, n'y voyait aucune contradiction. Tandis qu'il évitait avec soin de se faire connaître comme auteur, il a signé comme scribe non seulement ses propres ouvrages, mais encore ceux qu'il transcrivait. Au fol. 118 de son deuxième recueil autographe, il écrit au début de son *Parvum alphabetum monachi* : « *Ama nesciri et pro nihilo reputari* ». Or, deux feuillets plus loin, à la fin du volume, il appose sa signature de scribe : « Fini et écrit par les mains de frère Thomas de Kempen ». Il faut vraiment beaucoup de mauvaise volonté ou de préventions pour se scandaliser d'une chose si simple !

On est allé pourtant jusqu'à lui reprocher ces signatures comme un acte de vanité, incompatible avec la qualité d'auteur de l'*Imitation*. Comme si, dans ce milieu de copistes où la transcription des manuscrits était l'occupa-

tion de tous les jours, c'était quelque chose d'extraordinaire d'être connu comme scribe! C'eût été se singulariser, au contraire, et attirer l'attention que de se soustraire à l'usage commun.

La souscription de 1441 ne prouve donc par elle-même ni que Thomas a Kempis soit l'auteur de l'*Imitation*, ni qu'il en soit le simple copiste. Cependant, si la formule employée pouvait s'appliquer aussi bien à un auteur qu'à un copiste, il n'en est pas moins vrai que dans la plupart des cas elle désignait un copiste, pour cette raison très simple que les autographes d'auteur sont assez rares. Tout naturellement les contemporains devaient donc être inclinés à ne voir, dans la souscription du manuscrit de Thomas, qu'une signature de simple copiste. Volontiers nous répéterions ici le mot du P. Denifle : « Le grand ennemi de Thomas a Kempis, c'était son autographe. »

Loin d'avoir été l'origine de la « légende » qui fait d'a-Kempis l'auteur de l'*Imitation*, la souscription de 1441 a donc été le plus grand obstacle à cette croyance. Si malgré cela l'*Imitation* a été attribuée à Thomas, c'est qu'on avait, pour le faire, des raisons décisives ; c'est que ses droits étaient indéniables.

Le seul fait de cette attribution à un moine inconnu, qui non seulement n'attirait pas l'attention, mais avait toutes les apparences contre lui, constitue en sa faveur la plus forte des présomptions.

Mais il est temps de revenir au manuscrit de Cambrai.

Le lecteur se souvient que l'*Imitation* y est mentionnée par deux fois sous le nom de Thomas a Kempis. Si les réflexions qui précèdent sont justes, ce témoignage mérite pleine confiance, surtout si nous nous rappelons que nous sommes en l'année 1438, trente-trois ans avant la mort de Thomas, et qu'à cette date aucun document ni aucun manuscrit n'avait encore nommé l'auteur de l'*Imitation*.

Cette confiance sera bien près de se changer en certitude quand nous aurons constaté que le témoin, qui parle ici,

est un témoin de premier ordre, qui a puisé ses renseignements à la meilleure des sources : au Mont-Sainte-Agnès !

Remarquons tout d'abord comme il se montre parfaitement au courant des lieux, des personnes et des habitudes de langage de ceux dont il parle.

Thomas a Kempis n'est désigné ni par son nom de famille, ni même par son lieu d'origine ; pour l'auteur de la notice il est simplement « le frère Thomas, de l'ordre des *réguliers* », ou « le vénérable Père Thomas ». Mais en revanche on nous révèle une particularité, qui ne pouvait être connue que dans un cercle très restreint : le « frère Thomas » est qualifié de *sous-prieur*.

De plus, le monastère où il vivait est appelé, non pas le Mont-Sainte-Agnès, mais *le Mont* tout court. Cette dénomination est empreinte d'une forte couleur locale. En effet, c'est seulement à Zwolle et dans les environs immédiats qu'on pouvait se contenter d'une désignation en apparence aussi vague : ailleurs ce nom aurait été incompréhensible. Les monastères qui empruntent leur vocable à quelque mont ou colline sont par trop nombreux. De fait, le monastère de Thomas a Kempis est fréquemment désigné sous cette forme dans les documents provenant de Zwolle (1) (monasterium in Monte ; Bergklooster).

Ce « monastère du Mont » est dit situé *près de Zwolle*, et non pas à Zwolle. C'est qu'en effet il y avait à l'intérieur de la ville un autre monastère de chanoines réguliers, appartenant lui aussi à la Congrégation de Windesheim. Ici encore le renseignement est très exact et très circonstancié.

Cette même exactitude apparaît enfin dans la manière d'indiquer la situation canonique de ce monastère : « quod est sub capitulo Windezmensi ». La Congrégation de Windesheim est appelée « le chapitre de Windesheim », et le

(1) On pourra voir sur ce point la savante Introduction de l'éminent archiviste de Zwolle, le Dr M. Schoengen, à la *Narratio de inchoatione domus Clericorum in Zwollis* de *Jac. Traiecti alias de Voecht* (Amsterdam, 1908, p. CXXXVIII).

Mont-Sainte-Agnès est dit être « sous ce chapitre ». Autant d'expressions tout à fait caractéristiques et pleinement conformes aux habitudes de langage des chanoines de Windesheim. Elles montrent que les renseignements contenus dans les trois notices du manuscrit de Cambrai émanent d'une source parfaitement autorisée.

Mais ce qui achève de le mettre en lumière, c'est le fait que le copiste a dû avoir sous les yeux les autographes mêmes de Thomas a Kempis.

La série de traités qu'il a transcrits se divisent, comme nous l'avons dit, en trois groupes, précédés chacun d'une petite notice. Or l'ordre suivant lequel ces traités sont disposés correspond exactement à celui qu'ils avaient dans les autographes de l'auteur, et qui nous est connu par la liste des ouvrages de Thomas a Kempis dressée au Mont-Sainte-Agnès quelques années après sa mort.

Le troisième groupe, qui comprend quatre numéros, est intitulé : « Ci-commencent certains pieux opuscules, lettres et sermons divers du vénérable Père Thomas... » Il correspond aux quatre premiers numéros de la liste du Mont-Sainte-Agnès.

Le groupe du milieu est emprunté au recueil autographe qui contient également les quatre livres de l'*Imitation* : il comprend le *Libellus spiritualis exercitii* et le *De recognitione propriae fragilitatis* (nos 10 et 11 de la liste).

Le *Soliloque de l'âme* forme à lui seul le premier groupe.

Cette parenté avec les autographes de Thomas a Kempis est confirmée d'une façon éclatante par l'étude du texte. Chacun pourra s'en rendre compte dans l'édition critique du Dr Pohl. Pour ce qui regarde le *Soliloque*, le manuscrit de Cambrai présente l'affinité la plus étroite avec le manuscrit de La Haye (R), qui fut copié directement sur l'autographe actuellement perdu (1).

(1) Fol. 203v : « Explicit soliloquium anime. Scriptum anno domini 1488. In die sancte dorothee virginis. Ex libro qui scriptus est per manus fratris thome Kempis ». (Ed. Pohl, t. I, p. 372.) — Sur cette

D'autre part, pour les traités qui forment le premier groupe, notre codex apparaît en relations toutes particulières avec le manuscrit 227 d'Utrecht, qui, lui aussi, a dû être copié sur l'autographe (1).

Il n'y a donc pas lieu de douter que l'auteur responsable des notices du manuscrit de Cambrai, — que ce soit le copiste lui-même ou celui qui lui a fourni ces renseignements, peu importe, — n'ait été en rapports personnels avec les moines du Mont-Sainte-Agnès, sinon avec Thomas a Kempis lui-même. Dès lors son témoignage acquiert une valeur exceptionnelle. Et ce témoignage est donné, non seulement du vivant de Thomas, mais trente-trois ans avant sa mort! Qui oserait le mettre en doute? Parmi les compétiteurs de Thomas il n'y en a pas un seul qui puisse invoquer en sa faveur un témoignage pareil.

Or, ce n'est pas le seul qui ait été porté en faveur de l'humble moine du Mont-Sainte-Agnès. Nous en trouverons encore plusieurs.

Dom J. Huyben, O. S. B.

affinité entre le manuscrit de Cambrai et celui de La Haye, cf. l'éd. Pohl, t. I, pp. 397-403, et pour la justification, l'apparatus critique pp. 515-559. D'après le Dr Pohl le manuscrit de Cambrai aurait été copié sur l'autographe avant que Thomas a Kempis n'y eût mis la dernière main.

(1) Cf. dans l'édition de Pohl, t. I, pp. 396-397 ; t. IV, p. 585 ; et l'apparatus critique, t. I, p. 468-514 ; t. IV, pp. 675-683.